

<b>Travaux</b>	<b>ML1</b>	<b>Restauration morphologique: diversification des habitats hydrauliques</b>	<b>S3R</b>
----------------	------------	--	------------

<b>Enjeu</b>	Morphologie++		
<b>Définition</b>	Diversification des écoulements et création d'habitats et par mise en place de blocs, pierres, cailloux.		
<b>Constat</b>	Les cours d'eau du territoire présentent des gabarits homogènes avec des écoulements uniformes résultants des travaux hydrauliques intensifs de rectifications, recalibrages et curages successifs. Il en résulte un déficit très important de matériaux limitant le développement de la faune aquatique et augmentant les risques d'érosion. Ainsi, sur le territoire des 3 rivières, 184 km des cours d'eau sont recalibrés, soit 65 % des linéaires.		
<b>Objectifs de l'action</b>	Des travaux de diversification sont proposés sur environ 16 km (9% des linéaires altérés) dont 8 km sur la Guirande, 3 km sur la Courance et 5 km sur le Mignon.  Les objectifs poursuivis sont : - La diversification des formes du lit et des substrats - La restauration des habitats piscicoles - L'oxygénation du milieu - La diversification des faciès d'écoulement (lentiques/lotiques)		
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Lit ++		
<b>Niveau d'ambition</b>	R1	Amélioration d'un seul compartiment de l'hydrosystème	
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon		

Descriptif de l'action
<p>Cette action consiste à diversifier les faciès d'écoulement (succession mouille-plat-radier), diversifier les hauteurs d'eau, redynamiser et recentrer les écoulements par mise en place de banquettes, d'épis, de mini seuils, de pincements, de blocs dispersés. Les techniques de diversification seront fonction de la localisation du cours d'eau sur le bassin, sa taille et son état actuel.</p> <p>Les sites de diversification sont en général couplés à des sites faisant l'objet de restauration de la continuité écologique (effacement, suppression ou aménagement d'ouvrages hydrauliques) excepté 3 sites pour un total de 8 km sur la Guirande. Les sites au droit des rejets de STEP de la CA bénéficieront une prise en charge financière supplémentaire par la CAN au titre de mesures compensatoires mais restent sous maîtrise d'ouvrage du S3R. Les projets de ces sites devront obligatoirement être réalisés en 2017.</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée ML1d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et Autorisation au titre de la loi sur l'eau
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Evaluation des habitats - Photos n, n+1, n+2, n+3, n+4 Prestataire : IPR n, n+2, n+4; stations d'IBG-DCE
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB / Fédérations de Pêche /PNR Marais Poitevin
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>		ml	10 700	350	3 200	400	1 000
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	446 000 €	€ TTC	220 000	11 000	160 000	40 000	15 000
<b>Animation S3R</b>	176	jour	81	15	45	15	20
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60 à 80%)*	<b>80%</b>	176 000	8 800	128 000	32 000	12 000
	Départements (0 à 50%)	<b>0%</b>					
	Région						
	S3R variable	<b>5%</b>	12 000	2 200	32 000	8 000	3 000
	CAN (Com. agglo. Niort)	<b>15%</b>	32 000				
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		220 000	11 000	160 000	40 000

Remarques: La Communauté d'Agglomération du Niortais prendra en charge une part du montant des travaux de restauration morphologiques sur la Guirande au titre de mesures compensatoires à 3 rejets de stations d'épurations.

\* Taux pouvant varier en fonction du couplage de l'opération avec une action sur la continuité écologique

<b>Travaux</b>	<b>ML2</b>	<b>Restauration morphologique: recharge sédimentaire</b>	<b>S3R</b>
----------------	------------	--	------------

<b>Enjeu</b>	Morphologie++, continuité ++, habitats ++, berges+
<b>Définition</b>	Rehaussement conséquent (40 à 50 cm minimum) du fond du lit par apport de granulats grossiers dans un contexte de lit fortement incisé afin de renforcer ou reconstituer la couche d'armure du lit mineur (matelas alluvial) et réduire la hauteur des berges afin de compenser les phénomènes d'incision. Cette technique peut également être mise en oeuvre lors d'un effacement ou une suppression de barrages, dans ce cas les aménagements viendront en compléments des mini seuils seuils, rampe en enrochement ou prébarrages.
<b>Constat</b>	Les cours d'eau du territoire présentent certains tronçons fortement incisés résultant des rectifications, recalibrages et curages trop drastiques. Il en résulte une modification significative du profil en long, des berges très hautes risquant de s'effondrer ainsi que des déficits en matériaux au sein du lit mineur.
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Les objectifs poursuivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'incision du lit</li> <li>- Rehausser le fond du lit dans les secteurs curés ou incisés</li> <li>- Stabiliser les berges</li> <li>- Rehausser la ligne d'eau d'étiage</li> <li>- Diversifier les écoulements et les habitats</li> <li>- Diversifier les profils en travers et en long</li> <li>- Améliorer l'oxygénation de l'eau</li> <li>- Reconnecter le lit mineur et le lit majeur</li> </ul> <p>Des recharges sédimentaires sont prévues sur 17 km (3,5% des linéaires altérés) dont 3km sur la Guirande, 12km sur la Courance et 2 km sur le Mignon.</p>
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur +++ Ligne d'eau ++ Annexe hydraulique +
<b>Niveau d'ambition</b>	R2 Amélioration de tous les compartiments aquatiques et rivulaires
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>Les techniques de recharge sédimentaire seront fonction de la localisation du cours d'eau sur le bassin, sa taille et son état actuel. Des matériaux de granulométrie à adapter au site seront apportés en assez grande quantité pour recréer un lit d'étiage.</p> <p>Il s'agit de rétablir une diversification de faciès d'écoulement (succession mouille - plat – radier), diversifier les hauteurs d'eau, redynamiser et recentrer les écoulements en établissant une certaine sinuosité par des aménagements placés alternativement en rive droite/rive gauche. Un chenal d'écoulement préférentiel est créé ainsi que des plages de débordement au sein du lit mineur. Ces plages de débordements sont le support d'habitats rivulaires dynamiques.</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée ML2d	Carte n°
--------------------	-----------------------------	----------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et <b>Autorisation</b> au titre de la loi sur l'eau
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Evaluation des habitats - Photos n, n+1, n+2, n+3, n+4 Prestataire : IPR n, n+2, n+4; stations d'IBG-DCE
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB / Fédérations de Pêche /PNR Marais Poitevin
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	15 700	ml	8 800	4 800	200	600	1 300
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	Variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	710 000 €	€ TTC	360 000	140 000	10 000	60 000	140 000
<b>Animation S3R</b>	170	jour	75	35	10	30	20
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60 à 80%)*	<b>80%</b>	288 000	112 000	8 000	48 000	112 000
	Départements (variable 0à 20%)	<b>0%</b>					
	Région						
	S3R variable	<b>20%</b>	40 000	28 000	2 000	12 000	28 000
	CAN (Com. agglo. Niort) variable	<b>9%</b>	32 000				
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>360 000</b>	<b>140 000</b>	<b>10 000</b>	<b>60 000</b>

\* Taux pouvant varier en fonction du couplage de l'opération avec une action sur la continuité écologique

<b>Travaux</b>	<b>ML3</b>	<b>Restauration morphologique: renaturation de cours d'eau</b>	<b>S3R</b>
----------------	------------	--	------------

<b>Enjeu</b>	Morphologie ++, Débit+, Habitats, lutte contre les crues		
<b>Définition</b>	Ensemble des actions telles que des remise de cours d'eau dans leur thalweg originel, des reconnections de bras morts, des restauration de sources et les actions préalables associées telles que du désenvasement (en accompagnement d'actions de restauration du milieu), des reconstructions de berge permettant à un site très dysfonctionnant ou impacté de retrouver ses fonctionnalités hydrauliques et biologiques.		
<b>Constat</b>	Les travaux hydrauliques successifs, le remembrement, le manque d'entretien, les comblements volontaires, les endiguements, ont altéré le bon fonctionnement de cours d'eau et de leur source voir leur présence.. L'amélioration écologique des cours d'eau nécessite des travaux conséquents et diversifiés.		
<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Des travaux de renaturation sont envisagés sur 10 km dont 1,2 km sur la Guirande, 3,3km sur la Courance et 5 km sur le Mignon.</b>  Les objectifs poursuivis sont : - Restaurer le tracé , la pente et le profil en long du cours d'eau naturel - Améliorer les connexions latérales par la reconnexion du cours d'eau à son lit majeur - Améliorer la régulation du régime des eaux à l'étiage par la reconnexion aux sources et aux zones humides associées - Diversifier les biocénoses du lit mineur et des berges		
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur +++ , Berges et ripisylve +, annexes hydrauliques +, Débit +, Ligne d'eau ++		
<b>Niveau d'ambition</b>	R3	Amélioration de tous les compartiments aquatiques et rivulaires	
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon		

Descriptif de l'action	
Les actions de renaturation englobent plusieurs types de travaux associés afin de permettre une restauration complète de l'hydrosystème : - remise en fond de vallée - reprofilage de lit -restauration de berges - restauration de sources - restauration de bief (colmatage de fuites) - désenvasement (en accompagnement des actions de restauration du milieu)	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée ML3d	Carte n°
--------------------	-----------------------------	----------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et demande d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau		
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Evaluation des habitats - Photos n, n+1, n+2, n+3, n+4 Prestataire : IPR n, n+2, n+4; stations d'IBG-DCE		
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB / Fédérations de Pêche /PNR Marais Poitevin		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>		

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>		ml	3 000	30	1 300	260	
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	356 000 €	€ TTC	30 000	9 000	95 000	81 000	141 000
<b>Animation S3R</b>	185	jour	25	10	30	30	90
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	18 000	5 400	57 000	48 600	84 600
	Départements	20%	6 000	1 800	19 000	16 200	28 200
	Région						
	S3R	20%	6 000	1 800	19 000	16 200	28 200
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		30 000	9 000	95 000	81 000

<b>Travaux</b>	<b>ML4</b>	<b>Restauration de passages à gué</b>	<b>S3R</b>
----------------	------------	---------------------------------------	------------

<b>Enjeux</b>	Morphologie ++, qualité de l'eau +, valorisation du cours d'eau+		
<b>Définition</b>	Réempierrement de passage à gué existant fortement dégradés.		
<b>Constat</b>	<p>De nombreux passages à gué étaient présents sur le territoire avant la construction des nombreux ponts et passerelles lors des grands travaux hydrauliques des syndicats. Actuellement, 15 passages à gué fortement dégradés ou abandonnés ont été localisés sur le territoire dont certains au droit de pont.</p> <p>Pour les gués encore utilisés ou qui refont l'objet d'une utilisation, le passage des bovins et des engins agricoles ou autre engins à moter contribute à l'incision du fond du lit et participe au colmatage des substrats par la mise en suspension des fines.</p> <p>Pour les passages à gué abandonnés, leur dégradation a conduit à leur abandon et la suppression de certaines liaisons pédestres entre les hameaux en période estivale.</p>		
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer les 15 passages à gué dégradés ou abandonnés afin de restaurer certaines liaisons, et diversifier les écoulements.		
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Lit ++, Berges++		
<b>Niveau d'ambition</b>	R1	Amélioration d'un seul compartiment de l'hydrosystème	
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance et Mignon		

Descriptif de l'action		
<p>Stabilisation des passages à gué par des empierrements. Cette action est à considérer comme une action de restauration du lit mineur, puisqu'elle s'apparente à la mise en œuvre d'un radier sur la totalité de la section du lit mineur, en général au droit d'un ouvrage présentant un seuil faisant obstacle à la continuité écologique.</p>		
<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée ML4d	Carte de localisation n°
<b>Cadre réglementaire</b>	DIG	
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre réalisé - Photos n-1, n et n+1	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB / Fédérations de Pêche / PNR Marais Poitevin	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	18	u	6	3	3	3	3
<b>Prix unitaire (TTC)</b>	2 000	u	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	36 000 €	€ TTC	12 000	6 000	6 000	6 000	6 000
<b>Animation S3R</b>	10	jour	2	2	2	2	2
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	7 200	3 600	3 600	3 600	3 600
	Départements	20%	2 400	1 200	1 200	1 200	1 200
	Région						
	S3R	20%	2 400	1 200	1 200	1 200	1 200
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>12 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>

Travaux	MB1	Restauration de berges	S3R
---------	-----	------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Morphologie++
<b>Définition</b>	Restauration de berges dont l'érosion ou la détérioration présente un danger sur le bâti (routes, habitation, etc).
<b>Constat</b>	<b>500 ml</b> de berges de cours d'eau sont détériorées ou supprimées dont 50 ml présentent un risque sur le bâti. Certaines berges ont totalement disparues, d'autres sont fortement dégradées par l'activité du ragondin, très présent sur le territoire. La quasi-totalité des berges où sont implantés les ouvrages du type barrage présentent des signes d'érosion importantes.
<b>Objectifs de l'action</b>	Restauration de berges par différentes techniques à adapter en fonction des configurations (enrochements, gabion, génie végétal ) da les configuration présentant un risque pour les habitations ou les infrastructures .
<b>Gains attendus</b>	Sécurité ++ , Berges ++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Diverses techniques de protections de berges pourront être mises en œuvre selon les besoins et les enjeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-enrochements</li> <li>-gabion</li> <li>-génie végétal : fascines d'hélophytes, pieux</li> <li>-technique mixte de reconstruction de berge</li> <li>-retalutage protection grillagée contre les ragondins</li> </ul> <p>Un site fera également l'objet d'un traitement complémentaire contre la renouée du japon, il est inscrit au sein du projet de restauration à Doeul sur le Mignon.</p> <p>Seul un site isolé devant faire l'objet de restauration de berges a été retenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le ruisseau de la Fenée à Vallans au droit d'une habitation au niveau des sources</li> </ul> <p>Les autres secteurs sont associés à des projets globaux .</p> <p>Cependant, au regard de la rapidité de dégradation de certaines sites, il sera prévu de réaliser certaines opérations selon l'urgence de la situation.</p> <p>Les reconstructions de berges seront systématiques lors des suppression d'ouvrages hydrauliques et si besoin dans le cas des effacements ou aménagements d'ouvrages. Ces restaurations de berges ne feront pas l'objet d'un chiffrage au sein de la fiche action M1b.</p> <p>Il pourra éventuellement être demandé une participation au riverain si les conditions ou les montans dépassent ceux prévus au sein du contrat.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée MB1	Carte n°
--------------------	----------------------------	----------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et Déclaration au titre de la loi sur l'eau	
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Linéaire réalisé - Photos n-1, n et , n+4	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>		ml	40	50			
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	300	Ft		300			
<b>Coût prévisionnel</b>	35 000 €	€ TTC	20 000	15 000	0	0	0
<b>Animation S3R</b>	11	jour	2	3	2	2	2
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	12 000	9 000			
	Départements	20%	4 000	3 000			
	Région						
	S3R	20%	4 000	3 000			
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>20 000</b>	<b>15 000</b>			

Animation	MB2	Lutte contre le ragondin et le rat musqué	FDGDON/S3R
-----------	-----	---	------------

<b>Enjeux</b>	Morphologie++, Régulations espèces nuisibles++
<b>Définition</b>	Mettre en place et coordonner des actions de piégeages des nuisibles sur le territoire
<b>Constat</b>	<p>Sur l'ensemble du territoire du S3R, <b>au moins 40% du linéaire de berges</b> présentent des dégradations plus ou moins importantes par les terriers de ragondins et de rats musqués. Outre l'effondrement de berges observé, le creusement des terriers génère de grandes quantités de matières fines qui colmatent les substrats. Les matières fécales présentes dans l'eau induisent des risques sanitaires (bétail, hommes) importants.</p> <p>Des opérations de lutte collectives et individuelles sont organisées de façon disparates sur le territoire, l'objectif est de coordonner et de compléter ces actions sur l'ensemble des 38 communes.</p> <p>Opérations de lutte collective sur le territoire:          FDGDON 79 +AIPEMP: 13 communes          FDGDON 79 +SMBB: 2 Communes          FDGDON 17 + CDCAunis Sud (SINAH): 3 communes</p> <p>Opérations de piégeage réalisées par des piégeurs agréés tout au long de l'année:          Belleville, Saint Etienne la Cigogne, Boisserolles, Beauvoir sur Niort, Priaires</p> <p>Brigade de piégeurs du 17+ CC du Val de Saintonge</p> <p>Actuellement aucune coordination ni concertation n'est effective entre les différentes structures ou les différentes communes.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Réguler la population de ragondins et de rats musqués sur le territoire du S3R
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Berges +++, Biodiversité++, Qualité de l'eau +
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance et Mignon

Descriptif de l'action	
<p>L'action que souhaite mettre en place le S3R va consister à:</p> <p><b>LUTTE COLLECTIVE:</b>            Coordonner les actions existantes sur les territoires en mettant en place un planning entre les différentes structures afin d'optimiser les campagnes de lutte. Mettre à disposition ponctuellement des cages supplémentaires lors des opérations de lutte collectives pour l'ensemble des communes,            Mettre en place et prendre en charge une opération de lutte collective sur les 14 communes n'en bénéficiant actuellement pas en partenariat avec la FDGDON 17 et 79 .            Reprendre les communes actuellement couvertes <b>par l'AIPEMP au cas où celle-ci viendrait à abandonner l'activité de piégeage d'ici la fin du CTMA.</b></p> <p><b>LUTTE INDIVIDUELLE:</b>            Mettre à disposition des moyens supplémentaires, cages et cartouches spécifiques, pour les communes ayant des volontaires (chasseurs, piégeurs agréés) actifs et identifiés sur leur territoire.</p> <p><b>TRAVAUX MORPHOLOGIQUES</b>            Lors des travaux de restauration morphologique, les terriers de ragondins seront systématiquement rebouchés par des blocs renforçant ainsi les moyens de lutte,</p> <p><b>ACTIONS INDIVIDUELLES RIVERAINS AGRICULTEURS</b>            Il sera proposé aux agriculteurs de pouvoir procéder au rebouchage des trous des terriers de ragondins avec des pierres et des blocs sur les parcelles qu'ils exploitent, ces opérations seront préalablement soumises au technicien du syndicat afin qu'il valide l'action en fonction de la nature des blocs et de la mise en oeuvre employée.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée MB2d	Carte n°
--------------------	-----------------------------	----------

<b>Cadre réglementaire</b>	<p>Le ragondin et le rat musqué sont classés espèces nuisibles envahissantes sur l'ensemble du territoire (Arrêté du 30 juin 2015 pris pour application de l'Article R427-6 du CE).</p> <p>A titre individuel, ils peuvent être piégés en tout lieu et détruits à toute l'année sous respect des conditions fixées au sein de l'arrêté par les propriétaires, leurs fermiers et les détenteurs du droit de destruction.</p> <p>La lutte collective de ces nuisibles est confiée aux FDGDON (Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)</p>
<b>Indicateurs et suivi</b>	Suivi du nombre de prises sur le territoire
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	FDGDON 17 et 79, DDT79 et DDTM17, Fédération Départementales des chasseurs 17 et 79, Groupement de Défense communaux, ACCA communales
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>		u	1	1	1	1	1
<b>Prix unitaire (TTC)</b>		Ft	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	50 000 €	€ TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Animation S3R</b>	25	jour	5	5	5	5	5
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB						
	Départements						
	Région						
	S3R	100%	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 000</b>				

Travaux	MB3	Aménagement d'abreuvoirs	S3R
---------	-----	--------------------------	-----

<b>Enjeux</b>	Qualité des eaux ++ Morphologie++
<b>Définition</b>	Mise en place de système d'abreuvement du bétail direct en cours (aménagements) d'eau ou indirects (pompes, bacs) limitant l'incidence sur le lit et la qualité de l'eau.
<b>Constat</b>	25 points d'abreuvement du bétail non aménagés ont été localisés sur différents cours d'eau qui ont pour conséquence l'altération de la qualité de l'eau, la détérioration des berges et colmatage des substrats.
<b>Objectifs de l'action</b>	Préserver le lit, les berges et limiter le colmatage des substrats en aménageant les 25 points d'abreuvement par la mise en place de descentes empierrées, de pompes à museau ou de bacs
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit +++ Berges +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance et Mignon

Descriptif de l'action		
<p>Il s'agit d'équiper les points d'abreuvement non aménagés qui détériorent les berges ainsi que la qualité de l'eau. La technique sera choisie en concertation avec l'éleveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Descente empierrée et pose de clôture</li> <li>. Pompe à museau, restauration de berge et pose de clôture</li> <li>. Bac, restauration de berge et pose de clôture</li> </ul> <p>Dans le cadre d'un aménagement visant à l'installation de bac ou pompe à museau, l'ancien abreuvoir pourra être empierré et son accès empêché au moyen d'une clôture. Cet aménagement constituera u habitat attractant pour la faune piscicole. Une action de communication sera également engagée auprès des agriculteurs afin que les anciens abreuvoirs ne soient pas condamnés au moyen de remblais, gravats et autres déchets de démolition.</p>		
<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée MB3d	Carte n°

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG	
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre réalisé - Photos n-1, n et n+1	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Conseils techniques : AFB / Fédérations de Pêche /PNR Marais Poitevin	Chambre d'Agricultures 17 et 79
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	25	u	5	5	5	5	5
<b>Prix unitaire (TTC)</b>	1 000	u	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	25 000 €	€ TTC	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Animation S3R</b>	10	jour	2	2	2	2	2
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
	Départements	20%	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Région						
	S3R	20%	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

Travaux	MB5	Aménagement des exutoires d'eau pluvial	CAN
---------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Morphologie++, Qualité des eaux ++
<b>Définition</b>	Stabilisation par empierrement des rejets d'eau pluviales dans le cours d'eau
<b>Constat</b>	La traversée urbaine d'Aiffres est jalonnée de nombreux rejets d'eau pluviales qui sont impactantes pour les berges, le fond du lit et la qualité des eaux.
<b>Objectifs de l'action</b>	Limiter l'impact des rejets dans le lit mineur et sur la qualité de l'eau
<b>Gains attendus</b>	Morphologie++, Qualité des eaux ++
<b>Territoires cible</b>	Guirande

Descriptif de l'action	
<p>L'aménagement des exutoires des eaux pluviales va consister dans un premier temps à stabiliser l'encrage du rejet sur la berge au moyen de blocs cimentés.</p> <p>Une coupe oblique (parallèle à la berge) sera ensuite réalisée sur le tuyau de façon à limiter son impact au niveau du lit mineur en réduisant son dépassement à 30 cm maximum.</p> <p>Un aménagement sera réalisé du bas de berge jusqu'au sein du lit mineur, voir selon les cas , jusqu'à la berge opposée, de façon à empêcher tout incision du lit.</p> <p>L'aménagement sera complété par par mise en place de végétation hélophyte à forte capacité autoépuration afin de filtrer les eaux qui se rejettent. Le nombre de ces aménagements réalisés sur une longueur totale de 1500 ml sera assimilée à une restauration morphologique du lit mineur.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG, Déclaration au titre de la loi sur l'eau	
<b>Indicateurs et suivi</b>	IBGN, IPR, suivi photographiques n, n+1, n+2, n+5	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	AFB, DDT, Fédération de Pêche	
<b>Engagement des partenaires techniques</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CAN</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	15	U	15				
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	10 000	Ft	150 000				
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	150 000 €	€ TTC	150 000				
<b>Animation S3R</b>	3	jour	3				
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	90 000				
	Départements	20%	30 000				
	Région						
	CAN (Com. agglo. Niort)	20%	30 000				
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>150 000</b>			

Travaux	OH1	Suppression d'ouvrages hydrauliques	S3R
---------	-----	-------------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique++, sécurité des biens et des personnes+
<b>Définition</b>	Suppression totale (parties fixe et mobile) d'ouvrages hydrauliques de type barrage et aménagements associés (berge, seuil).
<b>Constat</b>	<p>Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 155 ouvrages de type barrages . Au moins 17 de ces barrages sont également des ouvrages répartiteurs pour l'alimentation en eau de biefs de moulins.</p> <p>Ces ouvrages ont été mis en place ou modifiés (ouvrage de dérivation) afin de permettre de la constitution d'un plan d'eau en amont assurant le maintien d'une certaine hygrométrie des parcelles agricole adjacentes.</p> <p>Plus de la moitié ne sont pas accessibles par un chemin, 145 ne sont pas manoeuvrables sans mettre en danger l'opérateur et constituent de fait une menace en cas de montée brusque des eaux induisant un risque inondation. L'ensemble de ces ouvrages constitue un obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire). L'ensemble des ouvrages doit être aménagé (suppression, effacement, équipement) et/ou avoir une gestion modifiée..</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer la continuité écologique en supprimant un certain nombre d'ouvrage de type barrage. Mise en sécurité des biens et des personnes.
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur ++ Continuité +++ Ligne d'eau +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action		
<p>La suppression de l'ouvrage hydraulique va consister à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-supprimer les parties mobiles</li> <li>- supprimer les culées</li> <li>- restaurer les berges au droit de l'ouvrage (retalutage, apport de matériaux) si nécessaire</li> <li>-suppression, échancrure ou aménagement du seuil selon le cas pour le rendre franchissable</li> </ul> <p>L'action sera associée à une restauration morphologique du lit mineur comportant des microseuils de façon à rehausser la ligne d'eau dans la zone d'influence de l'ouvrage.</p>		
<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée OH1d	Carte de localisation n°

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et demande d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre d'ouvrages aménagés - Photos n-1, n et n+1, n+2,n+3, n+4, n+5 Prestataire : IPR - Indice Anguille selon site
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Conseils techniques : AFB , FDPPMA, PNR MP
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	13	u	3	5		3	2
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variable	u					
<b>Coût prévisionnel</b>	58 500 €	€ TTC	18 000	28 000		11 000	1 500
<b>Animation S3R</b>	62	jour	15	25		15	7
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60 à 80%)	<b>80%</b>	14 400	22 400		8 800	1 200
	Départements (variables 0-30%)	<b>0%</b>					
	Région						
	S3R	<b>20%</b>	3 600	5 600		2 200	300
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>18 000</b>	<b>28 000</b>		<b>11 000</b>

Travaux	OH2	Effacement d'ouvrages hydrauliques	S3R
---------	-----	------------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique++, sécurité des biens et des personnes+
<b>Définition</b>	Suppression des parties mobiles d'un ouvrage de type barrage, pont barrage ou buse barrage. Les parties fixes sont conservées et aménagées pour permettre le franchissement du cours d'eau.
<b>Constat</b>	<p>Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 155 ouvrages de type barrages . Au moins 17 de ces barrages sont également des ouvrages répartiteurs pour l'alimentation en eau de biefs de moulins.</p> <p>Ces ouvrages ont été mis en place ou modifiés (ouvrage de dérivation) afin de permettre de la constitution d'un plan d'eau en amont assurant le maintie d'une certaine hygrométrie des parcelles agricole adjacentes.</p> <p>Plus de la moitié ne sont pas accessibles par un chemin, 145 ne sont pas manoeuvrables sans mettre en danger l'opérateur et constituent de fait une menace en cas de montée brusque des eaux induisant un risque inondation.</p> <p>L'ensemble de ces ouvrages constitue un obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).</p> <p>L'ensemble des ouvrages doit être aménagé (suppression, effacement, équipement) et/ou avoir une gestion modifiée..</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer la continuité écologique en effaçant un certains nombre d'ouvrages de type barrage. Mise en sécurité des biens et des personnes. Conservation ou mise en place d'un dispositif de franchissement.
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur ++ Continuité +++ Ligne d'eau +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p><b>L'Effacement</b> d'un ouvrage consiste à supprimer les parties mobiles d'un ouvrage hydraulique et de conserver les parties fixes permettant le franchissement du cours d'eau (pont, passerelle, buse) ou les restaurer.</p> <p>L'action va consister à:  supprimer les parties mobiles: poutrelles, vantelles,  mettre à plat les clapets  condamner les glissières et supprimer les dispositifs permettant leur manoeuvre  restaurer les berges si stabilisation nécessaire  mettre en place un dispositif de franchissement si projet associé de type sentier découverte  Aménagement du seuil induit par le radier si nécessaire.</p> <p>L'action sera associée à une restauration morphologique du lit mineur comportant des microseuils de façon à rehausser la ligne d'eau dans la zone d'influence de l'ouvrage.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée OH2d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et Autorisation au titre de la loi sur l'eau
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre d'ouvrages aménagés - Photos n-1, n et n+1, n+2,n+3, n+4, n+5 Prestataire : IPR - Indice Anguille selon site
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Conseils techniques : AFB , FDPPMA, PNR MP
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	20	u	6	6	4	1	3
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	32 500 €	€ TTC	14 000	8 500	7 500	500	2 000
<b>Animation S3R</b>	61	jour	25	18	8	1	9
<b>Financiers et taux de financement</b>							
	AELB	80%	11 200	6 800	6 000	400	1 600
	Départements						
	Région						
	S3R	20%	2 800	1 700	1 500	100	400
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>14 000</b>	<b>8 500</b>	<b>7 500</b>	<b>500</b>	<b>2 000</b>

Travaux	OH3	Abaissement d'ouvrages hydrauliques	S3R
---------	-----	-------------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique+, sécurité des biens et des personnes+
<b>Définition</b>	Diminution de la hauteur maximale de gestion d'un ouvrage hydraulique ne pouvant faire l'objet de travaux plus conséquents tels que la suppression ou l'équipement.
<b>Constat</b>	<p>Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 155 ouvrages de type barrages . Au moins 17 de ces barrages sont également des ouvrages répartiteurs pour l'alimentation en eau de biefs de moulins.</p> <p>Ces ouvrages ont été mis en place ou modifiés (ouvrage de dérivation) par les syndicats de rivières afin de permettre de la constitution d'un plan d'eau en amont assurant le maintie d'une certaine hygrométrie des parcelles agricole adjacentes dans le cadre des grands travaux hydrauliques débutés dans les années 1960.</p> <p>Plus de la moitié ne sont pas accessibles, 145 ne sont pas manoeuvrables sans mettre en danger l'opérateur et constituent de fait une menace en cas de montée brusque des eaux induisant un risque inondation.</p> <p>L'ensemble de ces ouvrages constitue un obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).</p> <p>Ces ouvrages doivent être aménagés (suppression, effacement, équipement) et/ou avoir une gestion modifiée.</p> <p><b>L'abaissement constitue une mesure transitoire</b> au regard des capacités financières du syndicat. Dans tous les cas, cette action vise à diminuer les manoeuvres dangereuses des ouvrages limiter les impacts sur le milieu,</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en sécurité des biens et des personnes</li> <li>• Limiter les impacts des ouvrages sur le milieu ;</li> </ul>
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur ++ Continuité ++ Ligne d'eau +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>Cette action va consister à modifier les niveaux maximum de gestion par:</p> <p>Diminution du nombre maximum de poutrelles en fonction de la hauteur fixe du radier de chaque ouvrage avec mise en place ou non d'une vidange par le fond</p> <p>Diminution de la hauteur des vantes ou mise en place d'une cale afin de déterminer un abaissement maximal et créer une vidange par le fond</p> <p>Mise en place d'un niveau de gestion maximal pour les clapets</p> <p>Deux cas de figure peuvent se présenter:</p> <p>Abaissement constant sur l'année avec ou sans vidange par le fond et mise en place d'un système de verouillage</p> <p>Abaissement du niveau de gestion estival et ouverture totale en gestion hivernale</p> <p>Les modalités de gestion de chaque ouvrage seront consignés au sein d'une convention de gestion.</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée OH3d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre d'ouvrages aménagés - Photos n-1, n et n+1, n+2,n+3, n+4, n+5
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Conseils techniques : AFB , FDPPMA, PNR MP
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	7	u	3	4			
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	Variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	3 500 €	€ TTC	1 500	2 000			
<b>Animation S3R</b>	23	jour	6	17			
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	900	1 200			
	Région						
	Département	20%	300	400			
	S3R	20%	300	400			
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>1 500</b>	<b>2 000</b>		

Travaux	OH4	Aménagement d'ouvrages hydrauliques	S3R
---------	-----	-------------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique
<b>Définition</b>	Réalisation d'aménagements sur des ouvrages répartiteurs impactants pour les rendre franchissables.
<b>Constat</b>	Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 155 barrages. Certains de ces barrages sont des ouvrages répartiteurs pour l'alimentation en eau de moulins. Ces moulins n'ont plus d'usage mais ont une valeur patrimoniale. Ces ouvrages sont des obstacles à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et doivent être aménagés.
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)
<b>Gains attendus</b>	Compartiments : Lit mineur ++ Continuité +++ Ligne d'eau +++
<b>Territoires cibles</b>	Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>Plusieurs solutions techniques peuvent permettre la franchissabilité d'ouvrage :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La remise en fond de vallée</li> <li>2. La suppression, l'abaissement complet ou partiel de l'ouvrage</li> <li>3 La création d'un bras de contournement</li> <li>4 L'aménagement d'un dispositif de franchissement piscicole (passe à poissons, rampe, Pré-barrages...dimensionnés en fonction des espèces cibles pour chaque ouvrage)</li> <li>5 La gestion des vannes et des batardeaux</li> </ol> <p>Selon l'ouvrage, un ou des scénarios d'aménagement peuvent être proposés. Le choix du scénario fera l'objet d'une concertation avec le (s) propriétaire (s) , le(s) détenteur(s) du droit d'eau. Le Syndicat des 3 Rivières ne réalisera des travaux d'aménagement qu'après avoir acquis les parcelles et obtenu la rétrocession du droit d'eau.</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée OH4d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et demande d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau	
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre d'ouvrages aménagés - Photos n-1, n et n+1 Prestataire : IPR - Indice Anguille selon site	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Conseils techniques : AFB	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	9	u	2	1	2	1	3
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variables	Ft					
<b>Coût prévisionnel</b>	350 000 €	€ TTC	45 000	75 000	80 000	50 000	100 000
<b>Animation S3R</b>	129	jour	14	20	30	10	55
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	<b>60%</b>	27 000	45 000	48 000	30 000	60 000
	Départements	<b>20%</b>	9 000	15 000	16 000	10 000	20 000
	Région						
	S3R	<b>20%</b>	9 000	15 000	16 000	10 000	20 000
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>45 000</b>	<b>75 000</b>	<b>80 000</b>	<b>50 000</b>

Travaux	OH5	Equipement et mise en sécurité des ouvrages hydrauliques	S3R
---------	-----	--	-----

<b>Enjeu</b>	Sécurité des biens et des personnes++, lutte contre les crues++
<b>Définition</b>	Sécuriser tous les ouvrages type barrage qui présentent des risques lors de leur franchissement (passerelle) ou lors des actions d'ouverture et fermeture (vannages)
<b>Constat</b>	<p>Environ 5 barrages du territoire présentent des problèmes de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de leur franchissement (passerelle en mauvais état, trop étroite et sans garde corps)</li> <li>- lors de leur manœuvre (manipulation des poutrelles par exemple)</li> </ul> <p>En cas d'accident, ce sont les maires pour les ouvrages communaux ou les propriétaires qui sont responsables pénalement, excepté dans les cas où les transferts de droits d'eau au syndicat ont été officiellement actés.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	Mettre en sécurité de 6 barrages du territoire de S3R (OH-78, OH-95, OH-108, OH-198, OH-602 et OH-627)
<b>Gains attendus</b>	Sécurité des personnes
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>La mise en sécurité sera adaptée à chaque barrage en fonction des projets (conservation ou non des vannages). Certains ouvrages seront conservés au titre de leur fonction de franchissement, auquel cas, seule la passerelle sera mise en place.</p> <p>D'autres ouvrages devant être conservés, seront équipés d'un nouveau système de vannage.</p> <p>Les actions seront les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-mise en place d'une passerelle aux normes</li> <li>-mise en place d'un nouveau système de vannages</li> </ul> <p>L'ensemble sera préférentiellement de type acier galvanisé.</p>

<b>Compléments</b>	Atlas des ouvrages hydrauliques	Carte de localisation n°
--------------------	---------------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG, autorisation au titre de la loi sur l'eau	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre d'ouvrages mis en sécurité - Photos A0, A1 : S3R	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	6	u	2		1		3
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variable	u					
<b>Coût prévisionnel</b>	110 000 €	€ TTC	40 000		20 000		50 000
<b>Animation S3R</b>	23	jour	11		2		10
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	0%					
	Départements (CD17, 50%)	0%	5 250				
	Région						
	S3R	100%	34 750		20 000		50 000
	Communes						
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>40 000</b>		<b>20 000</b>	

<b>Travaux</b>	<b>OH6</b>	<b>Restauration de la continuité écologique sur autres ouvrages hydrauliques</b>	<b>S3R/CD79/FRR</b>
----------------	------------	--	---------------------

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique++
<b>Définition</b>	Aménagement de petits ouvrages hydrauliques (ponts, buses, passerelles) afin de restaurer la continuité écologique
<b>Constat</b>	Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 850 ouvrages de type buse ou pont. Certains ouvrages créent une chute infranchissable pour la faune piscicole.
<b>Objectifs de l'action</b>	L'objectif de l'action est d'aménager des petits ouvrages infranchissables selon les opportunités .
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Continuité ++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'aménagement des petits ouvrages de franchissement (pont, buse,...) vise à restaurer la continuité piscicole sur des ouvrages présentant une hauteur de chute limitant et/ou une lame d'eau ruisselante trop fine pour assurer le franchissement par la faune piscicole. La plupart de ces ouvrages présente des hauteurs de chute faibles facilement traitables avec des solutions techniques déclinées en plusieurs variantes (engraissement du lit, pré-barrage, rampe en enrochement). Dans certains cas de figure, la solution la plus appropriée sera le remplacement de l'ouvrage par un pont cadre.</p> <p>Les ouvrages concernés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le pont départemental 104 à Vallans sur le ruisseau de la Fenée</li> <li>-la buse communale à 567 à Frontenay Rohan Roahn sur le Bief Chabot</li> </ul> <p>Tous ces ouvrages sont liés à un projet de restauration de la continuité morphologique</p>	

<b>Compléments</b>	Atlas des ouvrages hydrauliques	Carte de localisation n°
--------------------	---------------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG et Déclaration au titre de la loi sur l'eau
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre d'ouvrages aménagés - Photos A0, A1, A2 : S3R
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	CD79 , AFB
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	2	u	0			2	
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variable	u					
<b>Coût prévisionnel</b>	45 000 €	€ TTC	0			45 000	
<b>Animation S3R</b>	17	jour	5			12	
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%				27 000	
	Région						
	Département 79	20%				9 000	
	S3R	20%				9 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					<b>45 000</b>

Animation	OH7	Convention de gestion des ouvrages hydrauliques	S3R
-----------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique, lutte contre les crues
<b>Définition</b>	Rédaction et validation d'un protocole de gestion permettant la coordination des manœuvres de l'ensemble des barrages du territoire
<b>Constat</b>	Les cours d'eau du territoire d'étude sont jalonnés de 155 barrages. Certains de ces barrages font l'objet d'arrêtés interpréfectoraux qui indiquent les niveaux d'eau au dessus desquels le propriétaire du droit d'eau a obligation d'ouvrir son barrage (enlèvement de poutrelles, ouverture de clapet) pour limiter les débordements. Aucune mention n'est portée sur la continuité écologique des ouvrages.
<b>Objectifs de l'action</b>	Réglementer la gestion de l'ensemble des Ouvrages Hydrauliques de type barrage sur le territoire du syndicat
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Continuité +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Cette action a pour objet de définir les modalités de gestion de tous les 155 barrages du bassin versant des trois rivières. Il s'agira de définir:</p> <p>Pour l'ensemble du bassin versant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les périodes d'ouverture</li> <li>-les périodes de fermeture</li> </ul> <p>Pour chaque type de barrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les modalités d'ouverture (durée de la période d'ouverture, procédure d'avertissement des communes en aval)</li> <li>-les modalités de fermeture (durée de la période de fermeture, procédure d'avertissement de la commune en amont)</li> </ul> <p>Pour chaque ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la hauteur maximum en période de fermeture</li> <li>-la hauteur minimum en période d'ouverture</li> <li>-le nom et les coordonnées de l'opérateur</li> </ul> <p>Pour chaque commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-identifier le coordonnateur de gestion entre le syndicat et les opérateurs qui sera en charge de transmettre les consignes de gestion</li> <li>-identifier l'opérateur de gestion</li> <li>-avertir le syndicat en cas de manoeuvre des vannes</li> <li>-avertir le syndicat d'un dysfonctionnement en cas de non manoeuvre des vannes</li> </ul> <p>remarque: le choix de l'opérateur se fera sur proposition de la commune et sera validé ou non par le syndicat.</p> <p>Une convention entre le syndicat (gestionnaire), la commune (coordonnateur) et l'opérateur consignera ces différents éléments, et sera signée par les différentes parties.</p> <p>Ces conventions de gestions seront annexées au sein d'un nouveau règlement d'eau du syndicat.</p> <p>Ce travail sera réalisé en concertation avec la DDTM et l'AFB.</p> <p>Le syndicat devra également tenir les communes informées en cas de prévision de crue, via le bulletin du SPC (service de prévention des crues). Une information par mail sera donnée aux communes concernées.</p> <p>Les conventions de gestion de ces ouvrages devront également être portée à connaissance dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).</p>	

<b>Compléments</b>	Atlas des ouvrages hydrauliques	Carte de localisation n°
--------------------	---------------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DCE, Classement en Liste 1 (L214-17 du CE), arrêté frayères
<b>Indicateurs et suivi</b>	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	SPC, AFB, DDT, PNRMP
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	<b>Quantités</b>	0	u				
	<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>		u				
	<b>Coût prévisionnel</b>	0 €	€ TTC				
	<b>Animation S3R</b>	40	jour	20	5	5	5
	<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB					
		Région					
Département							
S3R							
Propriétaires							
<b>TOTAL</b>			<b>100%</b>				

Acquisition	OH8	Acquisition des emprises foncières d'ouvrages à aménager	S3R
-------------	-----	--	-----

<b>Enjeu</b>	Continuité écologique
<b>Définition</b>	Maîtrise foncière de berges pour acquérir la propriété d'ouvrages à aménager
<b>Constat</b>	La totalité des ouvrages du territoire ont été construits par les syndicats de rivières sur des parcelles privées sans avoir fait l'objet d'acquisitions foncières préalables. Les ouvrages appartiennent donc aux propriétaires riverains qui ont l'obligation d'en assurer la sécurité et la conformité aux dispositions réglementaires en vigueur telles que la continuité écologique.
<b>Objectifs de l'action</b>	Les ouvrages ne pouvant faire l'objet de suppression, d'effacement ou d'abaissement devront obligatoirement, le cas échéant, faire l'objet d'aménagements. Le S3R souhaite ainsi, être propriétaire des ouvrages sur lesquels des sommes conséquentes seront engagées. Ces ouvrages sont principalement des ouvrages répartiteurs, ils peuvent être implantés sur plusieurs parcelles à caractère humide et présentent donc en plus un intérêt patrimonial au titre de la biodiversité.
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Continuité +++
<b>Territoires cibles</b>	Courance, Mignon

Descriptif de l'action
Acquisition à l'amiable ou par négociation foncière avec la SAFER de parcelles où sont implantés des ouvrages hydrauliques majeurs: bassin de la Courance: OH92 et OH108 bassin du Mignon: OH 602, OH618, OH627, OH841

<b>Compléments</b>	Atlas des ouvrages hydrauliques	Carte de localisation n°
--------------------	---------------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre d'ouvrages acquis
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	CREN, SAFER, Chambre d'agriculture, PNR PMP
<b>Partenariats</b>	CREN SAFER
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>		U					
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variable	U					
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 €	€ TTC	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Animation S3R</b>	50	jour	10	10	10	10	10
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	0%					
	Départements	0%					
	Région	0%					
	S3R	100%	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

Animation	OH9	Mise à jour de la base ouvrages	S3R
-----------	-----	---------------------------------	-----

Enjeu	Connaissance
Définition	Réalisation de la mise à jour de la base ouvrages du territoire
Constat	<p>Les cours d'eau du territoire du S3R comportent plus de 155 barrages et 850 ouvrages type ponts, buses ou passerelles. Ces ouvrages ont des impacts importants sur la franchissabilité piscicole et le transit sédimentaire.</p> <p>Une base de données ouvrages, élaborée sur logiciels Acces et SIG, consigne un certain nombre de données relatives à l'ensemble de ces ouvrages.</p> <p>La mise à jour de cette base de données est essentielle pour la gestion des ouvrages et la connaissance du territoire pour l'ensemble des maitres d'ouvrages concernés (propriétaires privés, Conseils Départementaux, Syndicat, Communes) à qui elle sera diffusée.</p> <p>Ainsi, les travaux, les modalités de gestion, l'état de ces ouvrages d'art feront l'objet de suivis réguliers par les différentes structures et seront consignés au sein de la base de données.</p>
Objectifs de l'action	Avoir une connaissance de l'état des ouvrages hydrauliques en temps réel permettant une prise de décision plus rapide et efficace pour les différents partenaires.
Gains attendus	Connaissance du territoire <b>+++</b> , <b>efficacité de gestion++</b>
Territoires cibles	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Les champs existants de la base seront actualisés en fonction des travaux réalisés par les différentes structures, d'autres seront créés, et permettront de suivre la gestion des barrages en périodes hivernale et estivale. Certains champs non renseignés par le bureau d'études SCE dans le cadre de son étude devront également être intégrés lors de prospections de terrains ou de recherches au niveau des archives.</p> <p>Ce travail sera suivi par la réédition de fiches individuelles et/ou d'atlas cartographiques complets,</p>	

Compléments	Base ouvrages, Atlas des ouvrages hydrauliques	Carte de localisation n°
-------------	--	--------------------------

Cadre réglementaire	
Indicateurs et suivi	Nombre de fiches ouvrage mises à jour par an par le Technicien Rivière
Appuis techniques et dispositifs existants	Communes, DDT79, DDTM17, AFB 79 et 17, CD79 et 17 ONCFS 79 et 17, PNRMP
Maître d'ouvrage	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
Quantités	0	u					
Prix unitaire (€ TTC)	N/A	Ft/u					
Coût prévisionnel	0 €	€ TTC					
<b>Animation S3R</b>	<b>100</b>	<b>jour</b>	20	20	20	20	20
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB						
	Départements						
	Région						
	S3R	100%					
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					

Animation	GQ1	Gestion des ouvrages hydrauliques pour limiter les assecs et les inondations	S3R
-----------	-----	--	-----

<b>Enjeu</b>	Gestion quantitative, assecs, inondations
<b>Définition</b>	Définition des modalités de gestion des barrages pour améliorer le soutien d'étiage et limiter le risque inondation
<b>Constat</b>	<p>Initialement, sur le territoire des trois rivières existaient des barrages de dérivation des eaux afin de permettre l'alimentation en eau des biefs de moulins. Le territoire étant soumis historiquement aux assecs estivaux, des traces d'anciens barrages de soutien d'étiage sont encore visibles. Cependant, les grands travaux hydrauliques des années 70 à 90 ont accentué ce phénomène d'assec et ont conduit à la mise en place de plus de 155 barrages sur le territoire servant principalement au soutien d'étiage. En effet, les recalibrages des cours d'eau et les besoins en eau liés aux nouvelles pratiques culturales (grandes cultures, irrigation) ont un impact significatif sur la ressource en eau superficielle dans les secteurs où la nappe est en interaction forte avec le cours d'eau. Il a donc fallu mettre en place des aménagement permettant de créer des réserves d'eau pour maintenir une certaine hygrométrie des sols des parcelles environnantes.</p> <p>Cependant si certains barrages s'avèrent efficaces pour le soutien d'étiage, d'autres, en forte corrélation avec la nappe présentent le même niveau amont et aval et ne jouent donc qu'un rôle moindre dans le soutien d'étiage.</p> <p><b>L'efficacité ou le rôle de tous les ouvrages n'est pas identifié actuellement.</b></p> <p>Par ailleurs, la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire est pilotée par l'EPMP via un CTMA cadre, des projets de réserves de substitution visant à limiter les impacts de l'irrigation sur la ressource eau sont en cours de réalisation. La pression sur la ressource en eau en période estivale devrait donc diminuer, ce qui devrait permettre de rétablir la continuité écologique sur certains secteurs.</p> <p><b>Si le syndicat envisage de supprimer 14 barrages, d'en effacer 20, d'en abaisser 7 et d'en aménager 9,</b> (majoritairement sur les cours d'eau principaux), plus d'une centaine d'ouvrages ne feront pas l'objet de travaux ou d'aménagement dans l'immédiat. Ces ouvrages, à poutrelles pour la majorité, ne permettent pas la continuité écologique, ne sont pas facilement manoeuvrables, il s'agira de déterminer leur efficacité dans le soutien d'étiage ou s'ils peuvent jouer un rôle dans le ralentissement des crues et en déterminer les modalités de gestion.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	L'objectif est d'identifier les besoins en termes de soutien à l'étiage et de ralentissement des crues et définir les ouvrages qui doivent y participer.
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : débit ++, sécurité
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Il s'agira de suivre la gestion des ouvrages ne pouvant faire l'objet de travaux ou d'aménagements actuellement, soit environ une centaine. Des mesures de hauteurs d'eau amont et aval de ces ouvrages seront réalisées en début et en fin de période estivale. Cette action va permettre de définir des niveaux d'efficacité des ouvrages en fonction de leur position sur les cours d'eau au regard de 2 fonctions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la limitation des assecs,</li> <li>-la lutte contre les crues</li> </ul> <p>L'objectif étant de définir les protocoles de gestion pour ces fonctions en tenant compte de la dangerosité des manoeuvres et de leur conformité au regard de la continuité écologique.</p> <p>Il s'agira de pouvoir proposer pour le prochain contrat un équipement si l'ouvrage démontre son efficacité pour l'une des 2 fonctions, ou programmer une suppression, un effacement ou un abaissement.</p> <p>De plus, d'autres structures, AFB, Fédération de pêche, IIBSN, SPC, EPMP, Chambre d'agricultures, réalisent des suivis de débits ou de hauteurs d'eau ou d'assec sur l'ensemble du territoire, le syndicat via la fiche action IS3, intégrera ces données pour la réalisation de cette action.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action OH9	Carte de localisation n°
--------------------	------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DCE, Classement en Liste 1 (L214-17 du CE), arrêté frayères
<b>Indicateurs et suivi</b>	Mesure des hauteurs d'eau amont et aval des barrages, mesures de débits
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	EPMP, AFB, DDT, Fédérations de pêche,
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	0	u					
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>		u					
<b>Coût prévisionnel</b>	0 €	€ TTC					
<b>Animation S3R</b>	50	jour	10	10	10	10	10
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	0%					
	Départements	0%					
	Région	0%					
	S3R	100%					
	Propriétaires	0%					
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					

Etude	GQ2	Etude en vue de la reconquête des espaces de liberté et la prévention des inondations	S3R
-------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Gestion quantitative, lutte contre les crues
<b>Définition</b>	Etude pour la prévention des inondations et la réduction de la vulnérabilité des zones bâties
<b>Constat</b>	Lors de la création du Syndicat des Trois Rivières en 2013, le Syndicat a acquis la compétence inondation. Dans ce cadre, une étude de prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité des zones bâties doit être réalisée afin de définir les actions à mettre en œuvre sur le territoire.
<b>Objectifs de l'action</b>	Définir des actions à mettre en œuvre pour prévenir des inondations et réduire la vulnérabilité des zones bâties par la reconquête des espaces de liberté des cours d'eau
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : débit ++ , lit majeur
<b>Territoires cibles</b>	Guirande , Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>L'étude comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une modélisation hydraulique</li> <li>- une carte des aléas pour l'évènement de référence</li> <li>- le recensement des enjeux situés en zone inondable</li> <li>- le recensement des zones potentielles d'étalement des crues</li> <li>- la définition des objectifs stratégiques et des attentes du schéma d'aménagement</li> <li>- l'élaboration du schéma d'aménagement global (comparaison de scénarios, chiffrage des scénarios d'aménagement, analyse coût-bénéfice et multicritères)</li> <li>- définition du schéma d'aménagement retenu</li> </ul> <p>Le cahier des charges de l'étude sera réalisé avec l'aide des services compétents (DDTM, EPMP, etc.).</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action OH9	Carte n° : le risque inondation sur le bassin des trois rivières
--------------------	------------------	--

<b>Cadre réglementaire</b>	GEMAPI
<b>Indicateurs et suivi</b>	
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	DDTM, EPMP
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	1	u				1	
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	150 000	u					
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 €	€ TTC				150 000	
<b>Animation S3R</b>	40	jour				40	
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	0%					
	Départements	20%				30 000	
	Région	0%					
	S3R	80%				120 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					<b>150 000</b>

Travaux	VG1	Entretien de la ripisylve	S3R
---------	-----	---------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Morphologie++, Habitats, Qualité de l'eau
<b>Définition</b>	L'entretien de la végétation consiste en une intervention légère sur la végétation faisant suite à des actions de plantations ou de restauration de la ripisylve.
<b>Constat</b>	Le diagnostic de terrain a montré que les plantations réalisées dans le précédent contrat ont souffert d'un manque d'entretien, occasionnant le dépérissement de nombreux sujets. Les secteurs ayant fait l'objet de restauration de la ripisylve peuvent également présenter ponctuellement des problèmes au niveau de branchages ou d'arbres tombés dans le cours d'eau. Les intervalles de temps entre les opérations de restauration étant à minima de 5 ans voir 10 et plus, la réalisation d'un entretien permettrait de pérenniser la restauration.
<b>Objectifs de l'action</b>	L'objectif de l'action est de pérenniser les plantations et les actions de restauration de ripisylve: - entretien sur les 7 km plantées lors du précédent contrat - entretien sur les 15 km de berges qui seront plantées dans le CTMA -entretien sur l'ensemble des sites ayant fait l'objet de restauration et nécessitant une intervention ponctuelle légère ou urgente
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Berges et ripisylve +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Les travaux de plantations ne concernent en général qu'une seule berge. La tendance actuelle des propriétaires riverains est de broyer systématiquement des zones non plantées ainsi que le lit du cours d'eau. Dans un souci de pérennisation des plantations il convient d'intervenir les 5 premières années systématiquement sur les plantations, puis d'intégrer ces linéaires à de l'entretien classique plus espacé en fonction des besoins et du contexte.</p> <p>Les travaux d'entretien des plantations durant les années n, n+1, n+2, n+3 seront , comme précédemment intégrés à l'opération de plantation.</p> <p>Ces opérations consistent principalement à des actions de -fauchage, dégagement des plants et remplacement des plants morts -sélection de la végétation spontanée adaptée sur les deux berges. Ces travaux sont décrits dans la Fiche action détaillée "Plantation".</p> <p><b>Pour l'entretien des plantations à partir de l'année n+4,</b> - dégager de la ligne de plantation et d'implantation naturelle, les ronces et les grandes herbacées susceptibles de les étouffer par fauchage sur les deux berges - recépage lorsque nécessaire</p> <p><b>Les travaux d'entretien classique:</b> Ces travaux vont consister en des interventions ponctuelles les années n à n+5 sur les linéaires ayant fait l'objet d'une restauration complète: -intervention sur les arbres morts menaçant ou tombés -élagage de branches arrachées ou menaçant la stabilité de l'arbre -recepage de certains sujets</p> <p><b>Les travaux d'intervention urgente:</b> Le syndicat intervient annuellement sur des secteurs présentant des embâcles résultant des crues et décrues et présentant un risque pour les inondations ou les ouvrages d'art. Ces interventions feront l'objet d'un marché à bon de commande pluriannuel permettant une intervention très rapide.</p> <p>Une participation des propriétaires riverains pourra être attendue dans certains cas particuliers faisant suite à des défauts d'entretien manifestes ou inadpatés malgré une action de communication ou qu' une intervention du syndicat avait déjà été réalisée. Les modalités seront précisées après délibération du comité syndical.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée VG1d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Linéaire réalisé - Photos n-1, n et n+1, n+4
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	ONF, ONCFS, CRPF, PNRMP, SIEPDEP, Chambre d'Agriculture
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	20 000		4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	5						
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 €	€ TTC	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<b>Animation S3R</b>	50	jour	10	10	10	10	10
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	40%	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	Départements	0%					
	Région	0%					
	S3R	60%	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>

Travaux	VG2	Restauration de la ripisylve	S3R
---------	-----	------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Morphologie++, Habitats, Qualité de l'eau
<b>Définition</b>	Intervention conséquente sur la végétation de type ligneuse sur les berges des cours d'eau.
<b>Constat</b>	Environ 125 km de cours d'eau (- 45% du linéaire) présentent un défaut d'entretien ou un entretien de la végétation . De nombreux arbres présentent un très mauvais état sanitaire. Le risque encouru est la chute des arbres dans le lit des cours d'eau et la formation d'embâcles, qui peuvent alors évoluer en obstacles à la continuité et au libre écoulement des eaux.
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer, préserver, diversifier la ripisylve sur des secteurs qui n'ont jamais fait l'objet d'entretien Il est prévu de restaurer environ 30 km ( linéaire de cours) de ripisylve présentant un défaut d'entretien priorisant les secteurs qui feront l'objet de restauration morphologique.  On distingue 4 niveaux de restauration (prix d'intervention différents) - Niveau 1 : tunnels végétaux sur petits cours d'eau - Niveau 2 : sur linéaires non entretenus depuis 10 ans - Niveau 3 : tunnels végétaux très difficiles d'accès - Restauration Niveau 1 avant travaux morpho
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Berges et ripisylve +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Les actions de restauration de la ripisylve consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Suppression de tous les arbres morts</b> ne présentant pas un taux d'enracinement suffisant leur permettant de jouer un rôle de niche écologique,</li> <li>- <b>L'élagage des branches penchantes</b>, surplombant le lit, susceptibles de gêner l'écoulement des eaux et de favoriser la formation d'embâcles</li> <li>- Sur les zones à enjeux (urbains, périurbains, risque inondation, proximité d'ouvrages etc..), coupe des arbres trop penchés qui risquent de tomber, effondrer la berge et générer des embâcles.</li> <li>- <b>Eclaircissement</b> de la ripisylve sur les secteurs où elle forme un tunnel végétal et empêche totalement la lumière de passer.</li> <li>- <b>Recepape</b> de certains arbres.</li> <li>- <b>Coupe sélective</b> de certains arbres où arbustes :</li> </ul> <p>Sur les secteurs où la ripisylve n'est composée que d'une seule strate de végétation homogène en âge. L'objectif étant à terme la diversification des classes d'âge de la ripisylve.</p> <p>Sur les secteurs où la ripisylve est peu diversifiée en termes d'espèces. L'objectif étant de favoriser l'émergence d'espèces moins compétitives</p> <p>Suppression des espèces non adaptées à une ripisylve (résineux, peupliers, tuya etc.) si elles sont trop proches du cours d'eau.</p> <p>Concernant le retrait des embâcles, il convient de rappeler qu'il ne doit en aucun cas être systématique. Le choix du retrait ou du maintien d'un embâcle doit être issu d'un diagnostic d'impacts et de risques liés à l'embâcle.</p> <p>La cartographie est donnée à titre indicatif pour des secteurs pressentis. Le linéaire pouvant potentiellement être concerné par cette action est de XXkm (linéaire ayant fait l'objet de restauration dans le CRE1-linéaire dépourvu d'arbre ou clairsemé)</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée VG2d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Linéaire réalisé - Photos n-1, n et n+2, n+4
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	ONF, ONCFS, CRPF, PNRMP, SIEPDEP, Chambre d'Agriculture
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	30 000	ml	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	variables (10E/ml)	ml					
<b>Coût prévisionnel</b>	300 000 €	€ TTC	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
<b>Animation S3R</b>	75	jour	15	15	15	15	15
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	60%	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000
	Région	0%					
	Département 17 (50%)	0%					
	S3R	40%	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
	Propriétaires						
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>60 000</b>				

Travaux	VG3	Plantation de ripisylve	S3R
---------	-----	-------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Morphologie++, Habitats, Qualité de l'eau
<b>Définition</b>	Planter une végétation ligneuse et buissonnante variée sur les secteurs qui en sont dépourvus.
<b>Constat</b>	<p>Environ 32 km de berges sans végétation arborée et/ou arbustive ont été répertoriées et ciblées comme plantation potentielle de ripisylve.</p> <p>Ces secteurs se situent principalement sur les têtes de bassin versant particulièrement exposées au lessivage des sols et des produits phytopharmaceutiques. Ces linéaires sont également dépourvus de bandes enherbées.</p> <p>Le bassin de captage d'alimentation en eau potable de la Courance est particulièrement impacté.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Limiter la pollution diffuse par la création d'une zone tampon entre les cultures et le cours d'eau, limiter le réchauffement de l'eau et le développement algal en favorisant l'ombrage</p> <p>Planter une ripisylve adaptée sur 15 km de berges qui en sont dépourvues (soit 47% des linéaires sans ripisylve) à raison d'environ 4 km par an, en privilégiant le bassin de la Courance et le bassin d'alimentation en eau potable de la Courance.</p> <p>La liste des espèces sera adaptée à la localisation sur le bassin versant pour prendre en compte l'hygrométrie des sols sachant que les têtes de bassin sont en assec une partie de l'année alors que les parties aval sont en eau.</p>
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Berges et ripisylve +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>La Fiche action détaillée VG3d présente les modalités de plantation et les espèces à planter en fonction de la localisation sur le bassin versant. Il faut en effet adapter les espèces aux différences hygrométriques des sols observées entre l'amont des bassins versants, soumis à de forts assecs et l'aval, quasiment toujours en eau.</p> <p>Les plantations se feront les 4 premières années sur les têtes de bassin versant qui sont prioritaires. La cinquième année, la plantation se fera sur les cours principaux dont les deux berges sont dépourvues de ripisylve.</p> <p>Il sera également demandé aux services de l'Etat, préalablement à toute action de plantation, de mettre en place un dispositif de bande enherbée sur les cours d'eau, et notamment ceux à fort enjeux pour la protection de la ressource en eau (cf bassin d'alimentation du bassin versant de la Courance).</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée VG3d	Carte de localisation n°
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Linéaire réalisé - Photos n-1, n et n+1, n+2, n+3, n+4, n+5
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	PNRMP, CRPF, SIEPDEP
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	15 000	ml berge	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	10,0	ml berge	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 €	€ TTC	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
<b>Animation S3R</b>	100	jour	20	20	20	20	20
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
	Départements	20%	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Région	0%					
	S3R	20%	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

Travaux	VG4	<b>Préservation et entretien des FRENES TETARDS</b>	S3R
---------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Habitat/milieux
<b>Définition</b>	Entretien et conserver les ripisylves formées par des Frênes taillés en têtard.
<b>Constat</b>	Les arbres têtards sont issus d'une pratique culturelle qui tend à disparaître. A l'échelle du bassin des Trois Rivières, environ 4 % de la ripisylve présente des sujets de frênes taillés en têtard. La pratique de l'émondage est parfois laissée à l'abandon. Ils se situent principalement à l'aval des vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver et entretenir les "jeunes" sujets d'arbres taillés en têtard par émondage</li> <li>• Restaurer les vieux têtards laissés à l'abandon</li> </ul>
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Berges et ripisylve +++ - Biodiversité ++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p><b>Entretien des "jeunes" frênes têtards :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action :</b> Emondage (ou bûchage). C'est une action qui consiste à couper les branches sur la tête d'un jeune arbre (branches &lt; 15 cm de diamètre)</li> <li>- <b>Fréquence :</b> le premier bûchage a lieu lorsque l'arbre a atteint environ 5 ans. Les bucheronnages suivants se font tous les 7 à 10 ans maximum (au-delà, les branches sont trop grosses et la coupe fatigue trop l'arbre)</li> <li>- <b>Epoque :</b> pendant la période de repos végétatif, de la mi-novembre à la mi-mars, hors période de gel. Agir en cette période hivernale permet de favoriser la reprise des branches au printemps et d'éviter de déranger les oiseaux et les mammifères utilisant les cavités de l'arbre</li> <li>- <b>Technique:</b> la coupe des branches se fait au-dessus du bourrelet cicatriciel pour éviter toute fragilisation de l'arbre et l'apparition de maladie. Eviter d'enlever des morceaux de la tête (plaies trop importantes) et de laisser des morceaux de bois trop longs qui empêchent une bonne cicatrisation et la repousse des rejets. Tailler les branches extérieures de la couronne en premier. Les rejets du tronc sont supprimés. Il n'est pas nécessaire de laisser un tir sève.</li> </ul> <p><b>Restauration des "vieux" frênes têtards laissés à l'abandon :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quand les branches qui rejettent ont un diamètre &gt; à 20 cm, le sujet présente un défaut d'entretien.</li> <li>- tailler le houppier en forme d'entonnoir si le cœur n'est pas trop attaqué par la pourriture</li> <li>- laisser une branche en guise de tire sève (qui sera supprimée l'hiver suivant)</li> <li>- risque important de manque de reprise et de dépérissement</li> </ul>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée	Carte n° : localisation des frênes têtards sur le bassin versant
--------------------	------------------------	--

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG / APB Frênes têtards
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de frênes taillés en têtard - Photo avant - après
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	PNR MP
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	50	u	10	10	10	10	10
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	400	u					
<b>Coût prévisionnel</b>	20 000 €	€ TTC	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>Animation S3R</b>	15	jour	3	3	3	3	3
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	<b>40%</b>	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
	Départements	<b>0%</b>					
	Région	<b>0%</b>					
	S3R	<b>60%</b>	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
	Propriétaires						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>4 000</b>				

Etude	MH1	Pré-diagnostic faune-flore de parcelles humides	S3R
-------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Connaitre et préserver les zones humides et les annexes hydrauliques
<b>Définition</b>	Réalisation de diagnostics faunistiques et floristique des parcelles humides en relation avec le réseau hydraulique susceptibles de présenter un fort intérêt biologique en vue de leur acquisition pour en assurer leur préservation.
<b>Constat</b>	Les inventaires zones humides ne sont que partiellement réalisés sur le territoire. Ainsi, certaines parcelles humides existantes ne sont pas identifiées comme telles et peuvent faire l'objet de détériorations ou disparition (urbanisation, remblais, déconnexion réseau hydraulique, mise en culture). Or certaines présentent un intérêt écologique (hydraulique, biologique) majeur et doivent être préservées. Cette préservation passe obligatoirement par de l'identification puis de l'acquisition.
<b>Objectifs de l'action</b>	Hierarchiser l'intérêt patrimonial (biologie, hydrologie) des parcelles à caractère humide en bordure de cours d'eau en vue d'établir un scénario pour assurer leur préservation.
<b>Gains attendus</b>	Connaissance +, Habitats +++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>A partir des données existantes et des relevés de terrain du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre du CREGCM et du CTMA GCM, des inventaires zones humides en cours sur les différentes communes, des zones identifiées dans le site natura 2000, une identification des parcelles potentiellement humides et en relation avec le réseau hydraulique sera réalisée cartographiquement et affiné par prospection de terrain.</p> <p>Trois niveau de classement seront proposé :</p> <p><b>niveau 1:</b> ensemble continue de parcelles humides</p> <p><b>niveau 2:</b> parcelles humides isolées présentant un fort enjeux écologique et hydraulique (zone de source, mare, bras mort, annexe hydraulique, noeud hydraulique)</p> <p><b>niveau 3:</b> parcelles humides isolées présenant un fort enjeux écologique en bordure de cours d'eau</p> <p>Une étude permettra alors de caractériser le potentiel de ces parcelles humides par un pré-diagnostic faune - flore afin de déterminer la mesure de protreccion dont elle peut bénéficier.</p> <p><b>Le pré-diagnostic comprendra :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en compte du contexte et des enjeux prioritaires locaux</li> <li>- la réalisation d'un passage où la végétation sera analysée le plus finement possible et où les espèces animales facilement visibles seront notées.</li> </ul> <p>L'objectif est de caractériser les habitats naturels et les alentours, ce qui permettra d'évaluer le potentiel à accueillir des habitats ou espèces patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les résultats seront analysés au regard de la patrimonialité de chaque habitat, des espèces vues, des espèces probables, et des corridors et connexions.</li> </ul> <p>Ce travail permettra de dire si l'acquisition de la parcelle est pertinente ou non, et permettra de prioriser les parcelles.</p> <p>Si les parcelles ont un intérêt écologique avéré:</p> <p><b>niveau 1:</b> dans le cadre d'un grand ensemble de parcelles, elles pourront faire l'objet d'acquisition par le CREN et de mesures de protection au titre des ENS ou Natura 2000</p> <p><b>niveau 2:</b> dans le cadre de petites parcelles isolées présentant également un enjeux hydraulique (mare, source, noeud hydraulique, zone de fraye potentielle), elles pourront faire l'objet d'une acquisition par le S3R.</p> <p><b>niveau 3:</b> dans le cadre de parcelles humides isolées ne présentant pas un ejeux hydraulique majeurs, des mmesures de protetion ou de gestion pourront être proposées par des partenaires tels que le PNR MP dans le care de ses actions spécifiques.</p> <p>L'ensemble de ces acquisitions se fera à des fins de préservation.</p>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée	Carte n° : localisation des parcelles humides sur le bassin versant
--------------------	------------------------	---

<b>Cadre réglementaire</b>	Natura 2000, ZNIEFF, ZICO S'inscrit dans le document Natura 2000 "Marais Poitevin"
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de diagnostics réalisés
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	CREN, PNRMP, Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	25	site	5	5	5	5	5
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	1 000	site					
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 €	€ TTC	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>Animation S3R</b>	20	jour	20				
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	80%	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	Départements	0%					
	Région						
	S3R	20%	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	EPMP						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>

Etude	MH2	Diagnostic écologique des parcelles acquises et restaurées	CREN
-------	-----	--	------

<b>Enjeu</b>	Connaissance des habitats à haute valeur écologique et des espèces floristiques et faunistiques associées
<b>Définition</b>	Réalisation d'un inventaire faune flore habitat sur les parcelles acquises et restaurées du CREN
<b>Constat</b>	Le diagnostic écologique permet d'obtenir un état initial avant la mise en œuvre du DAGC quand c'est le premier diagnostic sur le site. Il est reconduit tous les 10 ans pour évaluer la gestion et la réorienter si nécessaire lors de la révision du DAGC.
<b>Objectifs de l'action</b>	Assurer le suivi de l'évolution des intérêt écologiques pour : • Définir dans le Document d'Action de Gestion Concertée • Evaluer la gestion déjà mise en œuvre Maintenir, reconquérir et préserver des habitats à haute valeur écologique
<b>Gains attendus</b>	Habitats +++
<b>Territoires cibles</b>	Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
Réaliser - un inventaire des habitats - un inventaire floristique - une inventaire faunistique : avifaune, amphibiens, odonates, rhopalocères, orthoptères Faire des préconisation de gestion  <b>Complément : Fiche action N°11 du CREN, carte de localisation</b>	

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée	Carte n° : localisation des parcelles humides acquises par le CREN
--------------------	------------------------	--

<b>Cadre réglementaire</b>	Natura 2000, Site classé, APPB, ZNIEFF, ZICO S'inscrit dans le document Natura 2000 "Marais Poitevin"
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de diagnostics réalisés
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CREN</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	1	Ft	1				
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	16 500	FT	16 500				
<b>Coût prévisionnel</b>	16 500 €	€ TTC	16 500				
<b>Animation CREN</b>	0	jour					
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60 à 80%)	<b>80%</b>	13 200				
	Départements	<b>0%</b>					
	Région	<b>0%</b>					
	S3R	<b>0%</b>					
	EPMP (20 à 40%)	<b>20%</b>	3 300				
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	16 500				

Acquisition	<b>MH3</b>	<b>Acquisition de parcelles humides</b>	<b>S3R</b>
-------------	------------	---	------------

<b>Enjeu</b>	Préservation de zones humides
<b>Définition</b>	Maîtrise foncière pour préserver des zones humides
<b>Constat</b>	En l'absence d'inventaire zones humides sur l'ensemble des communes du territoire, certaines parcelles humides existantes ne sont pas identifiées comme telles et peuvent faire l'objet de détériorations. Or certaines présentent un intérêt écologique et doivent être préservées.
<b>Objectifs de l'action</b>	Achat de parcelles qui présentent des habitats de zones humides intéressants. Leur acquisition par le Syndicat permettra de protéger ces milieux rares sur son territoire.
<b>Gains attendus</b>	Compartiment : Annexes hydrauliques ++ - Habitats ++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
Acquisition à l'amiable de parcelles présentant un intérêt écologique et hydraulique majeur déjà identifiés ou ayant fait l'objet d'une identification dans l'action MH9 .	

<b>Cadre réglementaire</b>	Natura 2000, ZNIEFF, ZICO
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre d'hectares achetés
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	CREN, PNR Conseil Départemental
<b>Partenariats</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	5	Ha	1	1	1	1	1
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	10 000	Ha					
<b>Coût prévisionnel</b>	50 000 €	€ TTC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Animation S3R</b>	150	jour	30	30	30	30	30
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	<b>80%</b>	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	Région						
	Département						
	S3R	<b>20%</b>	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	EPMP	<b>0%</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 000</b>				

Acquisition	MH4	Acquisition pour la gestion d'espaces naturels	CREN
-------------	-----	--	------

<b>Enjeu</b>	Habitats à haute valeur écologique de fond de vallées et des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales associées
<b>Définition</b>	Maîtrise foncière pour assurer durablement le maintien, la reconquête et la gestion des habitats patrimoniaux
<b>Constat</b>	Boisement progressif de la tourbière lié à la régression des pratiques d'entretien par pâturage et fauche Disparition des habitats caractéristiques des milieux tourbeux. Extension des cultures sur les parcelles de pourtour. Déficit de l'alimentation en eau de la tourbière.
<b>Objectifs de l'action</b>	Maîtrise foncière de parcelles pour assurer durablement le maintien, la reconquête, puis la gestion des habitats patrimoniaux qui constitue une mosaïque fonctionnelle ((prairies humides, mégaphorbiaies, aulnaies-frênaies, formations végétales palustres, fossés en eaux).
<b>Gains attendus</b>	Habitats +++
<b>Territoires cibles</b>	Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
Acquisition à l'amiable.	

<b>Compléments</b>	Fiche action n°33 du CREN	Carte n° : localisation des parcelles humides acquises par le CREN
--------------------	---------------------------	--

<b>Cadre réglementaire</b>	Natura 2000, Site classé, APPB, ZNIEFF, ZICO S'inscrit dans le document Natura 2000 "Marais Poitevin"
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre d'hectares achetés
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin Le PARMM pour la restauration de certaines parcelles acquises par le CREN
<b>Partenariats</b>	SAFER
<b>Maître d'ouvrage</b>	CREN

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	75	Ha	15	15	15	15	15
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	3 000	Ha					
<b>Coût prévisionnel</b>	225 000 €	€ TTC	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
<b>Animation CREN</b>	0	jour					
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60 à 80%)	<b>80%</b>	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000
	Région						
	Département						
	S3R						
	EPMP (20 à 40%)	<b>20%</b>	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		45 000	45 000	45 000	45 000

Travaux	MH5	Travaux de restauration et d'entretien de sites naturels	CREN
---------	-----	--	------

<b>Enjeu</b>	Habitats à haute valeur écologique
<b>Définition</b>	Travaux de restauration et d'entretien d'urgence d'habitats patrimoniaux
<b>Constat</b>	L'intérêt de ces tourbières de fonds de vallée, secteurs à forte valeur écologique, réside dans la diversité et la richesse des milieux humides tourbeux. le constat est le suivant : - mégaphorbiaies et placettes de cladiaies-phragmitaies menacées d'embroussaillage - Plan d'eau menacé de fermeture et d'atterrissement - la mise en culture dans les casier hydraulique - ...
<b>Objectifs de l'action</b>	Restaurer et préserver les habitats protégés au niveau européen et les autres habitats à haute valeur écologique (prairie humides, mégaphorbiaies, aulnaie-frênaies, formation végétales palustres, etc.)
<b>Gains attendus</b>	Habitats +++
<b>Territoires cibles</b>	Courance, Mignon

Descriptif de l'action
Travaux de restauration des prairie humides, mégaphorbiaies, aulnaie-frênaies, formation végétales palustres, etc.  <b>Complément : Fiche action N°30 du CREN, carte de localisation</b>

<b>Cadre réglementaire</b>	Natura 2000, Site classé, APPB, ZNIEFF, ZICO S'inscrit dans le document Natura 2000 "Marais Poitevin"
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de sites restaurés
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin Le PARM pour la restauration de certaines parcelles acquises par le CREN
<b>Partenariats</b>	Agriculteurs, syndicat de marais, communes, groupement forestier
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>CREN</b>

			A1	A2	A3	A4	A5	
<b>Quantités</b>	5	Ft	1	1	1	1	1	
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	2 000	Ft	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	
<b>Animation CREN</b>	0	jour						
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 €	€ TTC	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	
<b>Financiers et taux de financement</b>			AELB	<b>60%</b>	1 200	1 200	1 200	1 200
			Etat					
			Département					
			S3R					
			EPMP	<b>40%</b>	800	800	800	800
			<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>

Travaux	MH6	Restauration et aménagement de zones humides ou de mares pédagogiques	S3R
---------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Milieux humides++, habitats++
<b>Définition</b>	Réaliser des aménagements permettant la réalimentation et la mise en valeur des zones humides
<b>Constat</b>	De nombreuses zones humides (prairies humides, mares, annexes hydrauliques, tourbières) ont été déconnectées de leur alimentation en eau par des constructions, remblais, comblements, drainages, curages, mises en culture ou abandon d'entretien. Le milieu ne joue plus son rôle fonctionnel de tampon et d'espace de biodiversité car il se comble, s'assèche, s'appauvrit.
<b>Objectifs de l'action</b>	Rétablir les connexions entre le lit mineur et ses annexes hydrauliques
<b>Gains attendus</b>	Biodiversité++
<b>Territoires cible</b>	Guirande Courance Mignon

Descriptif de l'action
<p>La restauration des milieux humides va se caractériser par différentes actions possibles en fonction de la typologie de la zone humide, les actions auront le même objectif: rétablir les alimentations en eau et permettre à la faune et la flore inféodée à ces milieux de reconquérir ces espaces.</p> <p><b>Tourbières:</b> reconnections aux sources, restauration des bras d'alimentation, entretien d'une végétation de type ligneuse afin de favoriser le couvert herbacé  <b>Sources ou fontaines:</b> curage afin de rétablir l'arrivée d'eau  <b>Prairies humides:</b> reconnections au lit mineur par décaissement ponctuel des berges, reprofilage du lit lorsqu'il est totalement comblé, suppression des remblais ponctuels, fauche ou mise en pâture,  <b>Roselières:</b> non intervention  <b>Mares:</b> réétanchéification des fonds, reprofilage des berges en pente douce, réimplantation de végétation héliophytes en bordure de berge</p> <p>Ces sites feront l'objet d'une mise en valeur par l'aménagement de sentier ou de chemin permettant un accès, total, limité ou ponctuel sous forme d'observatoire, selon le cas.  Des panneaux pédagogiques seront également mis en place afin de faire découvrir la typologie de la zone humide, sa faune, sa flore, ses modalités de gestion.</p> <p>Un diagnostic faune flore sera préalablement réalisé (fiche MH1) si nécessaire.</p> <p>Remarques: dans certains cas, une maîtrise foncière sera nécessaire à la mise en place de cette actions.</p>

<b>Compléments</b>	Fiches actions détaillées MH6d, ML3d, MB1d, VG2d, VG3d, MH1, MH2,	Carte de localisation n°
--------------------	---	--------------------------

<b>Cadre réglementaire</b>	APB, Sites Natura 2000
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de sites restaurés
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	PNP MP, CREN, CRNS Chizé, CPIE, Fédérations de Pêche, Fédérations de Chasse, associations naturalistes
<b>Engagement des partenaires techniques</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	7		1	2	2	2	
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	8 000						
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	56 000 €	€ TTC	8 000	16 000	16 000	16 000	0
<b>Animation S3R</b>	80	jour	10	20	20	20	10
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	4 800	9 600	9 600	9 600	
	Départements	20%	1 600	3 200	3 200	3 200	
	Région						
	S3R	20%	1 600	3 200	3 200	3 200	
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>8 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>

Travaux	MH7	Aménagement de sentiers découvertes	S3R
---------	-----	-------------------------------------	-----

<b>Enjeu</b>	Valorisation des actions + , connaissance++
<b>Définition</b>	Remise en état de chemins ou sentiers délaissés longeant les cours d'eau ou biefs et permettant de relier des hameaux, des moulins..ou tout autre patrimoine en lien avec les milieux humides
<b>Constat</b>	Les actions ou travaux réalisés par la collectivité sont peu connus et peu mis en valeur, car réalisés sur des secteurs devenus progressivement inaccessibles. La construction de ponts et les déplacements en voiture, le changement de pratique culturelle..l'abandon de certaines passerelles, passages à gué..... ont progressivement contribué à l'abandon de certains itinéraires champêtres...
<b>Objectifs de l'action</b>	Permettre de faire découvrir les rivières et autres zones humides aux piétons, aux cyclistes, aux scolaires.
<b>Gains attendus</b>	Compartiments: lit, berges, ripisylve, lit majeur
<b>Territoires cible</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Des liaisons entre les hameaux ou encore les moulins existaient autrefois et permettaient de les relier en longeant les cours d'eau, les biefs ou encore des zones humides, évitant ainsi les routes. Ces itinéraires permettaient de rester en contact avec le milieu naturel et surtout la rivière.</p> <p>La réalisation ou la révision des PLU prévoient de plus en plus la mise en place de liaisons douces et la préservation des milieux naturels. Aussi, l'aménagement de sentiers découvertes va permettre de faire découvrir les richesses floristiques et faunistiques des milieux à fort enjeux biodiversité, mais également du patrimoine bâti: moulin, anciens ponts en pierre.</p> <p>cette action se fera en concertation avec les communes et leur souhait de réhabiliter les anciens chemins.</p> <p>les travaux du syndicat consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des travaux sur la végétation,</li> <li>-de la remise en état de passage à gué</li> <li>-de la mise en sécurité de passerelles (sur culées existantes)</li> <li>-des travaux complémentaires de renaturation sur le cours d'eau</li> </ul> <p>les travaux seront obligatoirement accompagnés de panneaux de présentation du syndicat et de ses actions</p> <p>des panneaux pédagogiques expliqueront également le fonctionnement du réseau hydraulique du site et des espèces faunistiques et floristiques que l'on sera susceptible d'y rencontrer.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	PLU,	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de liaisons réalisées	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Communes, associations naturalistes, associations découverte du patrimoine	
<b>Engagement des partenaires techniques</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	0	ml					
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	10	ml					
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	42 000 €	€ TTC		5 000	17 000	5 000	15 000
<b>Animation S3R</b>	70	jour	10	15	15	15	15
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%		3 000	10 200	3 000	9 000
	Départements						
	Région						
	S3R	40%		2 000	6 800	2 000	6 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>			<b>5 000</b>	<b>17 000</b>	<b>5 000</b>

Travaux	MH8	Aménagements piscicoles (création de frayères)	PNR/AAPPMA
---------	-----	--	------------

<b>Enjeu</b>	Morphologie ++; Habitats++
<b>Définition</b>	Création d'habitats piscicoles de nature à favoriser leur reproduction
<b>Constat</b>	Les nombreux travaux de curage et de rectification ont contribué à la destruction de la quasi-totalité des zones de fraye du territoire.
<b>Objectifs de l'action</b>	Favoriser la reproduction des espèces piscicoles locales et limiter l'introduction par alevinage d'espèces de pisciculture.
<b>Gains attendus</b>	Faune piscicole ++ Lit mineur +++ Annexe hydraulique ++
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action
<p>La mise en place de frayères s'effectue sur des sites peu impactés ayant déjà un bon potentiel ou ayant fait l'objet d'une restauration morphologique au minimum 2 ans auparavant.</p> <p>L'action va consister à identifier un secteur du bassin puis localiser précisément le site où sera implanté l'ouvrage.</p> <p>La frayère sera réalisée au moyen de graviers alluvionnaires roulés afin de ne pas abimer le poissons.</p>

<b>Compléments</b>	Fiche action détaillée ML5d	Carte n°
--------------------	-----------------------------	----------

<b>Cadre réglementaire</b>	DIG
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Linéaires réalisés - Evaluation des habitats - Photos n-1, n ,n+1, n+2, n+3, n+4 Prestataire ou partenaire: stations d'IPR
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB / Fédérations de Pêche /PNR Marais Poitevin
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>PNRMP, AAPPMA locales</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	15	U	0	0	5	2	2
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>	1 200	U	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
<b>Coût prévisionnel</b>	10 800 €	€ TTC	0	0	6 000	2 400	2 400
<b>Animation S3R</b>	10	jour	2	2	2	2	2
<b>Financiers potentiels et taux de financement possibles</b>							
	AELB	60%			3 600	1 440	1 440
	Départements	20%			1 200	480	480
	Région						
	S3R						
	AAPPMA	20%			480		
	PNRMP	20%			720	480	480
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>			<b>6 000</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>

Suivi	IS1	Indicateurs de suivis globaux	S3R
-------	-----	-------------------------------	-----

<b>Enjeux</b>	Suivi de la qualité écologique des milieux
<b>Définition</b>	Analyser la qualité biologique en différents points du bassin versant en début, milieu et fin de contrat.
<b>Constat</b>	<b>L'évaluation du gain écologique</b> d'un CTMA nécessitent de suivre des indicateurs écologiques régulièrement en différents points du bassin versant.
<b>Objectifs de l'action</b>	Suivi de l'évolution de la qualité écologique du milieu
<b>Gains attendus</b>	
<b>Territoires cibles</b>	Guirande Courance Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Il y a 4 stations de suivi DCE (AELB) sur le territoire du S3R :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 station sur la Guirande – Code 4160160 – Frontenay-Rohan-Rohan</li> <li>- 2 stations sur la Courance – Code 4160225 – Epannes Code 4760004 – Marigny</li> <li>- 1 station sur le Mignon – Code 4160197 – Mauzé sur le Mignon</li> </ul> <p>Les mesures qui y sont réalisées permettent de connaître l'évolution de la qualité des eaux sur chaque masse d'eau. Le S3R aura en charge de compiler les résultats de ces stations annuellement et de les intégrer à la base de données sur les suivis qualité réalisée par le bureau d'études SCE. les résultats de pêche de l'Onéma sur la station de suivi sur la commune de Saint-Pierre-d'Amilly seront également collectés.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	DCE
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre de stations réalisées par an
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AELB, AFB, Fédérations de pêche
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5	
	<b>Quantités</b>	Forfait						
	<b>Prix unitaire (TTC)</b>	Forfait						
	<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	€ TTC						
	<b>Animation S3R</b>	jour						
	<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	60%					
		Région	20%					
		Départements						
S3R		20%						
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>						

Suivi	IS2	Indicateurs de suivis écologiques	S3R
-------	-----	-----------------------------------	-----

<b>Enjeux</b>	Suivi de la qualité des milieux et des actions du CTMA
<b>Définition</b>	Réalisation d'analyses permettant d'évaluer la qualité des milieux et leur évolution en fonction des
<b>Constat</b>	
<b>Objectifs de l'action</b>	Définir et localiser les indicateurs écologiques les plus pertinents l'année N+3 , N+5 ou en fin de contrat, le cas échéant, afin d'évaluer l'évolution des milieux.
<b>Gains attendus</b>	Améliorer la connaissance des milieux et l'impact des travaux sur les milieux aquatiques et humides associés
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Il est prévu de poursuivre le suivi des 13 stations IBGN du S3R. Le suivi spécifique des travaux morphologiques, nécessitera de mettre en place des suivi IBG-DCE (5 stations complémentaires) au niveau des linéaires qui feront l'objet de restauration morphologiques. Le nombre de stations hors DCE est donné dans le tableau suivant. Les stations seront suivies en début de contrat avant travaux (2017) et en fin de contrat (2020).</p> <p>Par ailleurs les fédérations de pêches des deux-Sèvres et de Charente-Maritime réaliseront des suivis "poissons" avant et après travaux. dans ce cadre, la fédération de pêche des Deux-Sèvres, réalisera 13 pêches et la fédération de pêche de Charente-Maritime réalisera 3 pêches.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	DCE, Contrat AELB
<b>Indicateurs et suivi</b>	S3R : Nombre de stations réalisées par an
<b>Appuis techniques et dispositifs existants</b>	AFB, des Fédérations de pêche
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R/Fédération de pêche 79,Fédération de pêche 17</b>

			A1	A2	A3	A4	A5	
<b>Quantités IBGN</b>	18	u	13	2		13	3	
<b>Quantités pêche FP79</b>	13	u		6			7	
<b>Quantités pêche FP17</b>	3	u		1			3	
<b>Prix unitaire IBGN (TTC)</b>	900	u	11 700	1 800	0	11 700	2 700	
<b>Prix unitaire pêche (TTC)</b>	2 000	u		14 000			20 000	
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	61 900 €	€ TTC	11 700	15 800	0	11 700	22 700	
<b>Animation S3R</b>	6	jour	3				3	
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB	<b>80%</b>	9 360	12 640		9 360	18 160	
	FP79	<b>20%</b>		2 400			2 800	
	FP17	<b>20%</b>		400			1 200	
	S3R	<b>20%</b>	2 340	360		2 340	540	
	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	11 700	15 800	0	11 700	22 700

Suivi	IS3	Acquisition, transmission et gestion de la donnée	S3R
-------	-----	---	-----

<b>Enjeu</b>	Améliorer la connaissance
<b>Définition</b>	Mise en commun des données et des analyses faites sur le territoire par différentes structures, en faire la synthèse et diffuser les synthèses
<b>Constat</b>	De nombreuses structures réalisent des mesures et des analyses sur le territoire du syndicats sans concertation entre elles. Certaines données sont manquantes et d'autres réalisées en doublons. Actuellement il n'y a pas de structure qui permettent de bancaiser l'ensemble de la donnée existante sur le territoire. Il est bien souvent difficile de savoir si la donnée existe ou non, aussi les organismes mandatés pour réaliser des études .
<b>Objectifs de l'action</b>	L'objectif de l'action est d'identifier une structure qui puisse intégrer toute la donnée du territoire du S3R
<b>Gains attendus</b>	Connaissance+ , temps+, coûts++
<b>Territoires cible</b>	Guirande , Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Cette action va consister à définir une procédure de mise en commun des données , de leur transmission et leur diffusion sur le territoire du S3R avec l'ensemble des producteurs de données potentiels.            Une mise à jour annuelle de la donnée sera effectuée.            Cette action sera validée par la signature d'une convention de partage de la donnée avec l'ensemble des partenaires</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Bilan annuel
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	EPMP, IIBSN, ORENVA, CD17 et CD79, AFB 17 et 79, Fédérations de pêche 17 et 79, PNR PMP, CAN,Chambres Agriculture 17 et 79, DDTM17 et 79
<b>Engagement des partenaires techniques</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	0						
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>							
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	0 €	€ TTC					
<b>Animation S3R</b>	50	jour	10	10	10	10	10
<b>Financiers et taux de financement</b>	AELB						
	Départements						
	Régions						
	S3R	100%					
	<b>TOTAL</b>	100%					

Communication	COM1	Formation/information aux élus, employés communaux, agriculteurs ou usagers	S3R
---------------	------	---	-----

<b>Enjeu</b>	Milieu+, habitats ++
<b>Objectif</b>	Préservation des milieux aquatiques et humides associés
<b>Constat</b>	Le fonctionnement des écosystèmes aquatiques est mal connu des décideurs (élus), des communes et des usagers (agriculteurs ou riverains) des bords des cours d'eau. Des entretiens ou des aménagements inappropriés ayant un impact important sur la qualité et la fonctionnalité des cours d'eau sont réalisés, dans certains cas en toute illégalité, pouvant avoir des conséquences importantes sur le milieu (destruction des fonctionnalités et des habitats) mais également sur la sécurité des biens et des personnes (inondation).
<b>Objectifs de l'action</b>	Améliorer les pratiques (entretien et travaux) des usagers des cours d'eau et des décideurs (élus) pour qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau. Limiter les dépenses publiques corrigeant les dysfonctionnements des milieux aquatiques et humides associés,
<b>Gains attendus</b>	Habitats++, Morphologie++
<b>Territoires cible</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Mettre en place des journées de formation/information s'adressant aux élus, employés communaux, agriculteurs ou riverains des cours d'eau au cours desquelles ils vont être initiés au fonctionnement des cours d'eau et aux conséquences des aménagements inappropriés sur le milieu.</p> <p>Ces journées seront basées sur des thématiques telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'entretien des cours d'eau et des formations boisées riveraines, bandes tampon ou zones humides (ripisylves, haies, roselières, prairies humides, mares...)</li> <li>-la problématique des espèces exotiques (Renouée, balsamine...) ou non appropriées (résineux, peupliers) et des déchets en bordure de cours d'eau</li> <li>-les aménagements des bords de cours d'eau (curage, artificialisation des berges, remblais...)</li> <li>-la gestion des barrages ou petits seuils et des petits prélèvements pour l'usage domestique (arrosage des potagers)</li> </ul> <p>Les sessions organisées se feront par des échanges théoriques en salle suivies de visites sur sites au sein du territoire du syndicat ou sous formes de visites et d'échanges avec d'autres syndicats de rivières.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de journées par année
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CNFPT, CPIE, Intervenants extérieurs, IFREE, Autres syndicats de rivières, ONCFS, AFB, Fédérations de pêches, DDT, CRPF, ONF, autres syndicats de rivières
<b>Engagement des partenaires techniques</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	20	jour	4	4	4	4	4
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>							
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	5 000 €	€ TTC	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Animation S3R</b>	25	jour	5	5	5	5	5
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	60%	600	600	600	600	600
	Départements	0%					
	Région	0%					
	S3R	40%	400	400	400	400	400
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 000</b>				

Communication	COM 2	Création d'un stand d'animations pédagogiques et manifestations grand public et scolaires	S3R
---------------	-------	---	-----

<b>Enjeu</b>	Connaissance++
<b>Objectif</b>	Meilleure perception des milieux aquatiques et leur fonctionnement auprès de tous les usagers
<b>Constat</b>	Le syndicat des 3 Rivières et ses actions sont peu connues des usagers et des scolaires: il n'apparaît pas comme interlocuteur privilégié dans les questions relatives à la gestion des cours d'eau. Les initiatives entreprises par les riverains propriétaires en terme d'entretien ou d'aménagements sont alors mal renseignées, voir sans réponse. Il en résulte des travaux, parfois coûteux, inadaptés au fonctionnement des cours d'eau (coupe à raz, remblais, artificialisation des berges, curage drastique).
<b>Objectifs de l'action</b>	Faire et connaître le syndicat et ses actions, informer les usagers et les scolaires des bonnes pratiques favorisant le bon fonctionnement écologique des cours d'eau.
<b>Gains attendus</b>	Limiter les actions engendrant les dysfonctionnements des cours d'eau
<b>Territoires cible</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
<p>Cette action a pour objectif la création d'un stand pédagogique et itinérant sur le fonctionnement des milieux aquatiques et le rôle de chacun pour préserver les cours d'eau.</p> <p>Conception du stand:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tivolis facilement montable/démontable et transportable</li> <li>- Comptoir pour les adultes et les jeunes</li> <li>- Table chaises pour les enfants</li> <li>- Tapis d'activité pour les plus petits</li> </ul> <p>Information:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- panneaux de communication présentant le territoire du syndicat et ses activités</li> <li>- panneaux présentant le fonctionnement des milieux aquatiques et humides</li> </ul> <p>Outils pédagogiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir une malle pédagogique sur le fonctionnement des cours d'eau</li> <li>- acquérir ou concevoir des jeux de société sur les cours d'eau</li> <li>- création de quizz sur la thématique rivières en général et sur les problématiques locales</li> <li>- concevoir un espace pour les plus petits avec des jeux au sol ou autres objets en relation avec les milieux aquatiques</li> </ul> <p>Organisation de manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rand'eau de la Courance à la Mère édition 2016, projet édition 2018</li> </ul> <p>L'objectif est de pouvoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se déplacer sur les communes du syndicat lors de manifestations grand public</li> <li>- se déplacer en milieu scolaire sur des thématiques liées aux travaux réalisés ou projetés par le syndicat sur la commune</li> </ul>	

<b>Cadre réglementaire</b>		
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de journées grand public,	nombre d'intervention en milieux scolaires
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	AELB, CPIE, Fédérations de pêche, PNR MP, IFREE, Associations locales	
<b>Engagement des partenaires techniques</b>	SIEPDEP	
<b>Maître d'ouvrage</b>	S3R	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	journées d'animations		5	5	5	5	5
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>							
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	13 000 €	€ TTC	9 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Animation S3R</b>	55	jour	15	10	10	10	10
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB (60% dépenses éligibles)	60%	5 400	600	600	600	600
	Départements	0%					
	Région	0%					
	S3R	40%	3 600	400	400	400	400
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>9 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

Communication	<b>COM3</b>	<b>Création de support de communication et d'information</b>	<b>S3R</b>
---------------	-------------	--	------------

<b>Enjeu</b>	Connaissance++, habitats+
<b>Objectif</b>	Faire connaître la réglementation et les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques aux usagers et les informer régulièrement des actions et projets du syndicat de rivière.
<b>Constat</b>	Les usagers du cours d'eau connaissent mal la réglementation relative aux cours d'eau et le syndicat des 3 rivières n'apparaît pas comme interlocuteur privilégié sur les questions relatives à la gestion des milieux aquatiques. Son rôle, et ses actions sont mal connus. Il en résulte des dégradations des fonctionnalités des milieux aquatiques déjà fortement impactés sur le territoire.
<b>Objectifs de l'action</b>	Créer un lien entre les usagers et les gestionnaires des milieux aquatiques dont le Syndicat des 3 Rivières
<b>Gains attendus</b>	Amélioration des pratiques, qualité écologique
<b>Territoires cible</b>	Guirance, Courance, Mignon

<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Cette action a pour objectif de réaliser deux supports sur version papier et un support numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un guide du riverain</b> adapté aux problématiques du territoire du syndicat des 3 Rivières. Ce guide pourra être réactualisé en fonction de l'évolution de la réglementation ou du territoire cible. Il sera diffusé aux riverains des cours d'eau et mis à disposition au sein des différentes mairies du territoire.</li> <li>- <b>une lettre d'information annuelle</b> sur les actions et les projets du syndicat en fin d'année. Cette lettre sera distribuée à tous les habitants des 38 communes du territoire. Une extraction en sera faite pour les communes concernées par des travaux projetés ou réalisés afin qu'elles puissent l'intégrer dans leurs encarts municipaux.</li> <li>- <b>une page facebook professionnelle</b>, mise à jour régulièrement relatant les actions et travaux du syndicat</li> </ul> <p>La rédaction des supports de ces différents supports sera réalisée en interne. L'impression sera réalisée par un prestataire de service ainsi que la distribution des lettres d'information. La distribution des guides du riverain se fera par l'intermédiaires des communes.</p>	

<b>Cadre réglementaire</b>	Code de l'environnement LEMA, GEMAPI	
<b>Indicateurs et suivi</b>	Nombre de lettres distribuées	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	DDT 79 et DDTM 17, AFB 17 et 79, Fédération de pêche 17 et 79 ensemble des communes du territoire.	
<b>Engagement des partenaires techniques</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>S3R</b>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>			2	1	1	1	1
<b>Prix unitaire (€ TTC)</b>							
<b>Coût prévisionnel (€ TTC)</b>	40 000 €	€ TTC	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
<b>Animation S3R</b>	35	jour	15	5	5	5	5
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	<b>60%</b>	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
	Départements	<b>0%</b>					
	Régions	<b>0%</b>					
	S3R	<b>40%</b>	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>8 000</b>				

Animation	A1	Animation du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques et du Syndicat	S3R
-----------	----	--	-----

<b>Enjeux</b>	Réalisation des actions du prochain Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.
<b>Définition</b>	Mise en oeuvre et suivi des actions du CTMA
<b>Constat</b>	La mise en œuvre du CTMA nécessite des temps d'animation importants au vue des nombreuses actions prévues au sein du programme. Les actions de communication et d'animation auprès des scolaires et du grand public, la gestion de la donnée et des indicateurs de suivi ont par ailleurs fait défaut dans le premier contrat, l'accent ayant été mis sur la concertation et la maîtrise d'oeuvre liées aux travaux et le fonctionnement général du syndicat. L'équipe d'animation devait initialement être complétée par des stagiaires, ce qui ne fut pas systématique, et les résultats pas toujours concluants.
<b>Objectifs de l'action</b>	Assurer la réalisation des actions programmées par du personnel propre au syndicat. Maintien du Poste de Directeur - animateur (1 ETP) et du poste de comptable (1/2 ETP) Recrutement d'un technicien rivière pour prendre en charge le travail de SIG et de gestion des bases de données, les actions liées aux zones humides associées , une partie du suivi des travaux (1 ETP)
<b>Gains attendus</b>	Capacités humaines suffisantes pour la mise en œuvre du prochain contrat et l'animation du Syndicat
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance Mignon

Descriptif de l'action	
<p><b>Poste d'animation générale (1ETP) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Missions de Direction :</b> Représenter la collectivité, assister l'autorité territoriale dans la gestion des projets du syndicat et l'encadrement du personnel et l'information aux élus,</li> <li>- <b>Missions techniques :</b> Suivi de la programmation et la maîtrise d'oeuvre des travaux (budgétisation, définition, consultation des entreprises, suivi de chantier et réception des travaux) Participation aux projets des autres collectivités en lien avec les activités du syndicat (PLU, PPRI..Trame bleu, trame verte... ) Aide, conseils techniques, échanges avec les communes ou groupement de communes pouvant également intervenir en bordure de cours d'eau Suivi des demandes de subventions Réalisation du bilan à mi parcours</li> <li>- <b>Mission prévention sécurité :</b> Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels en assistant et en conseillant l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail par l'élaboration et la mise en œuvre du document unique</li> </ul> <p><b>Poste de technicien supplémentaire (1ETP):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre préalable des propriétaires à la réalisation des travaux individuellement et/ou lors de réunion publique</li> <li>- Suivi des travaux du CTMA</li> <li>- Participation à l'animation du Syndicat</li> <li>-Animation auprès des scolaires sur les communes où seront réalisés certains travaux</li> <li>-Animation grand public lors de manifestations communales</li> <li>-Mise en oeuvre de la politique zone humide du syndicat: acquisition, restauration, mise en valeur</li> <li>-Gestion de la donnée: mise en oeuvre des indicateurs de suivi, intégration et exploitation de la donnée présente sur le territoire</li> <li>-Production et gestion de la donnée informatique et cartographique</li> <li>-Gestion de la base ouvrages: relevé des niveaux d'eau, suivi de l'état et des travaux sur les ouvrages, mise à jour des données,</li> </ul> <p><b>Poste administratif - 1/2 ETP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Comptabilité</li> <li>-Administration générale du syndicat</li> </ul> <p>Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent les charges salariales et patronales ainsi que le fonctionnement liés à ces postes.</p>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	Animation générale	poste1	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000
	TMR	poste2	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
	Secrétariat	poste3	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	665 000 €	€ TTC	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000
<b>Animation S3R</b>	<b>150</b>	<b>jour</b>	30	30	30	30	30
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	<b>60%</b>	79 800	79 800	79 800	79 800	79 800
	Région	<b>Forfait</b>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Département						
	S3R	<b>32%</b>	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>133 000</b>				

Animation	<b>A2</b>	<b>Bilan à mi-parcours</b>	<b>S3R</b>
-----------	-----------	----------------------------	------------

<b>Enjeux</b>	Suivi des actions du CTMA
<b>Définition</b>	Rédaction d'un rapport bilan à mi-parcours (fin année 3)
<b>Constat</b>	La réalisation d'un bilan à mi-parcours peut permettre de réajuster des actions du programme pour en augmenter l'efficacité.
<b>Objectifs de l'action</b>	Réaliser un bilan à mi-parcours des actions du CTMA
<b>Gains attendus</b>	Suivi du programme après trois ans de mise en œuvre. Ajustement des actions et des processus.
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
Le rapport bilan sera réalisé en interne par la cellule d'animation en année 3.	
Il comprendra :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des quantités d'actions réalisées par rapport aux quantités prévues</li> <li>- le suivi des coûts des actions réalisées par rapport aux coûts prévus</li> <li>- le suivi des indicateurs mis en place dont les photos avant-après travaux</li> <li>- des propositions d'ajustement du programme ou des méthodes en fonction des résultats observés.</li> </ul>	
La réalisation du rapport de mi-parcours fait partie du travail lié au poste d'animation générale. Il n'y a pas de coût spécifique associé, excepté les charges de fonctionnement et les indicateurs de suivi.	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	0	u					
<b>Prix unitaire (TTC)</b>		u					
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	0 €	€ TTC					
<b>Animation S3R</b>	30	jour			30		
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB						
	Départements						
	Région						
	S3R	100%					
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					

Etude	A3	Bilan du CTMA	S3R
-------	----	---------------	-----

<b>Enjeux</b>	Identifier les actions ayant un impact important dans la restauration et la préservation des milieux aquatiques et humides associés.
<b>Définition</b>	Rédaction d'un rapport d'analyse technique et financière sur les différentes actions programmées dans le CTMA et leur réalisation, afin d'en évaluer le gain écologique sur le milieu. Réalisation d'un diagnostic de territoire et définition des actions du prochain CTMA.
<b>Constat</b>	La pertinence d'une action se mesure en fonction du gain écologique qu'elle apporte au milieu, de son coût et de sa difficulté de mise en œuvre. Au regard de la dégradation des masses d'eau du territoire, des études déjà réalisées et de la capacité financière du S3R, d'autres programmes de travaux seront nécessaires afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau. Ainsi, le bilan du CREGCM a permis de mettre en évidence les écarts entre les prévisions et les réalisations de chaque action, leur impact sur la qualité des milieux aquatiques et les actions ayant fait défaut.
<b>Objectifs de l'action</b>	Définir un programme d'action efficace (gains écologiques, taux de réalisations, satisfaction des usagers) dans le cadre du prochain CTMA.
<b>Gains attendus</b>	Atteindre les objectifs fixés par la DCE.
<b>Territoires cibles</b>	Guirande, Courance, Mignon

Descriptif de l'action	
Le bilan et le programme d'actions pourront être réalisés par un prestataire extérieur ou en régie selon la composition de la structure. Les différentes analyses de type indicateur de suivi seront réalisées par des prestataires extérieurs spécialisés.	
<p>Cette action comprendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation de la quantité d'actions réalisées par rapport aux quantités prévues</li> <li>- L'évaluation de l'efficacité des actions sur la base des indicateurs de suivi du CTMA (IBG-DCE, IPR, Physico-chimie, Indice Anguille, Evaluation des habitats) et d'un diagnostic complet du territoire</li> <li>- L'évaluation de l'investissement réalisé</li> <li>- L'évaluation de la satisfaction des usagers (indicateurs sociaux)</li> <li>- Un programme d'actions précises, localisées, chiffrées et planifiées du futur CTMA</li> </ul> <p>L'animateur général aura en charge de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger le cahier des charges de l'étude</li> <li>- Lancer et suivre la consultation</li> <li>- Assurer le suivi de l'étude</li> </ul>	

			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Quantités</b>	1	u					1
<b>Prix unitaire (TTC)</b>	50 000	u					
<b>Coût prévisionnel (TTC)</b>	50 000 €	€ TTC					50 000
<b>Animation S3R</b>	50	jour					50
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	80%					40 000
	Départements	0%					
	Régions						
	S3R	20%					10 000
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>					50 000